



**Société anonyme à conseil d'administration au capital de
767.008,25 euros
Siège social : 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria –
Pompignane - Immeuble la Lona,
34000 Montpellier
793 342 866 RCS Montpellier**

RAPPORT ANNUEL 2025

1	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	2
2	MESSAGE DU PRESIDENT	4
3	RAPPORT DE GESTION.....	7
3 1	Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe	7
3 2	Présentation des comptes et autres informations financières.....	19
3 3	Gouvernement d'entreprise	33
3 4	Informations relatives aux titres de la Société.....	37
4	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	45
4 1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.....	45
4 2	Conventions réglementées.....	50
4 3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires	50
4 4	Modalité d'exercice de la direction générale	55
5	COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR l'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025	57
5 1	BILAN.....	57
5 2	COMPTE DE RESULTAT	58
5 3	TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	59
5 4	TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE	60
5 5	NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	61
6	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR l'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025	84
6 1	Bilan.....	84
6 2	Compte de résultat	86
6 3	Tableau de variation des capitaux propres.....	87
6 4	Notes annexes aux états financiers sociaux	87
7	RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	111
7 1	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés	111
7 2	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux	117
7 3	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées	123

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et consolidés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant aux pages 7 à 43, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Montpellier, le 30 avril 2026

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général



MESSAGE DU PRÉSIDENT

2 | MESSAGE DU PRESIDENT

L'année 2025 restera une année particulièrement marquante dans l'histoire de VOGO.

Elle a été structurée par notre entrée au sein du groupe ABEO, une étape stratégique majeure qui ouvre de nouvelles perspectives de développement. Cette intégration nous permet de renforcer nos capacités, d'accélérer les synergies industrielles et commerciales, et de consolider notre positionnement sur des marchés à fort potentiel.

Dans ce contexte, nos solutions audio et vidéo ont une nouvelle fois démontré toute leur pertinence lors des plus grands événements sportifs internationaux. Du handball européen aux compétitions universitaires nord-américaines, en passant par des déploiements croissants dans l'industrie, VOGO confirme sa capacité à accompagner les acteurs majeurs avec des technologies innovantes, fiables et performantes.

Sur le plan financier, 2025 s'inscrit dans la continuité de notre trajectoire de croissance, avec une progression de notre chiffre d'affaires et un EBITDA positif pour la deuxième année consécutive. Cette performance reflète la solidité de notre modèle économique ainsi que la rigueur de notre gestion. Elle est également portée par la forte dynamique de nos revenus récurrents, en croissance de 15 %, qui confirme la pertinence de notre orientation stratégique vers des solutions à forte valeur ajoutée, durables et scalables.

Nous abordons l'année 2026 avec confiance et ambition. Les premiers indicateurs sont encourageants, soutenus par une activité en croissance, une dynamique commerciale solide et une visibilité accrue. Nous continuerons à investir dans l'innovation, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle appliquée à la sécurité et à la performance des sportifs, afin de proposer des solutions toujours plus différenciantes.

Plus que jamais, VOGO est engagé aux côtés de ses clients pour faire du progrès technologique un levier de performance, de sécurité et d'émotion.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos équipes, partenaires et clients pour leur confiance et leur engagement, qui sont au cœur de notre réussite collective.

Christophe CARNIEL



RAPPORT DE GESTION

- 3.1. Informations sur la vie économique de la société
- 3.2. Présentation des comptes et autres informations financières
- 3.3. Gouvernement d'entreprise
- 3.4. Informations relatives aux titres de la Société

3 | RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo S.A. et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (Etats-Unis), Vogo UK (Royaume- Uni), les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGO UK » désigne la société Vogo UK.

3 | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

3.1.1 Le Groupe VOGO

3.1.1.1 *Description des activités de la société VOGO*

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des professionnels et des spectateurs et ce, au travers de ses trois marques phares : VOGOSPORT, VOKKERO et VOGOSCOPE

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, amélioration de la performance). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La Société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et des services au travers de la marque VOKKERO. VOGO est implantée en France (Montpellier – siège social, Grenoble et Paris), sur le continent nord-américain avec un bureau à New York et enfin au Royaume Uni au travers de sa filiale implantée à Bath. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de plus de 30 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO).

3.1.1.2 *Principaux programmes en cours de développement*

La Société concentre ses efforts de recherche et développement autour de trois axes technologiques majeurs :

1. L'évolution des gammes **VOKKERO**, dédiées aux communications sans fil
2. L'**innovation dans les solutions Vidéo**
3. Les projets **DIAGINSPO**RT / **METASPO**RT pour la recherche des commotions cérébrales via la vidéo

VOKKERO

En 2025, les développements relatifs à la gamme VOKKERO s'articulent autour de deux volets principaux :

1. Évolutions des gammes existantes ELITE (Sport) et GUARDIAN (industrie) :

Dans le domaine sportif, les travaux menés en 2025 ont principalement visé à renforcer la résistance des systèmes aux environnements perturbés. Bien que la gamme ELITE PLUS, développée en 2024, ait permis une amélioration significative des performances, certains contextes particulièrement contraints ; notamment aux États-Unis dans la bande 902-928 MHz, ont révélé des marges de fonctionnement limitées, avec encore quelques dégradations de la qualité audio.

Afin de répondre à ces enjeux, un outil de captation des perturbations a été développé. Il prend la forme d'un boîtier dérivé d'ELITE PLUS capable d'enregistrer l'ensemble des trames et interférences. Cet outil a permis de conduire de nombreuses campagnes de tests, en particulier aux États-Unis. Les analyses issues de ces essais ont conduit à la conception d'une évolution majeure du protocole de communication, visant à accroître significativement la robustesse face aux perturbations.

Cette nouvelle fonctionnalité, baptisée RESIWAVE, a entamé sa phase de développement fin 2025 et sera intégrée aux produits ELITE PLUS en Europe et aux États-Unis au cours de l'année 2026.

Dans le secteur industriel, la gamme GUARDIAN s'est enrichie d'une nouvelle déclinaison : COMPAK. Cette solution se distingue par sa grande simplicité d'utilisation, ne nécessitant aucune configuration préalable, tout en offrant une liberté de mouvement totale grâce à l'utilisation de casques sans fil.

2. Développements à moyen et long terme

Le projet VOK27 (CELESTE) s'est poursuivi en 2025 avec pour objectif principal la réduction des risques technologiques. L'équipe technique a été renforcée afin d'intégrer l'ensemble des expertises nécessaires (FPGA, radio numérique, architecture logicielle, etc.). Un brevet portant sur la technologie radio SDR (Software Defined Radio) est en cours de dépôt.

À fin 2025, la chaîne d'émission était opérationnelle. Les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2026, avec un objectif de lancement de cette nouvelle gamme en 2027.

Les priorités de ce projet portent sur l'amélioration de la qualité audio (niveau broadcast) et sur une meilleure résistance aux perturbations. Contrairement aux approches précédentes, consistant à sélectionner des canaux libres, CELESTE vise à permettre des communications fiables même en présence d'interférences dans le canal anticipant ainsi la saturation croissante du spectre radio.

Cette nouvelle gamme sera conçue comme évolutive et intégrera, pour la première fois, des algorithmes d'intelligence artificielle permettant à terme de proposer des fonctionnalités d'assistance virtuelle à l'arbitrage.

INNOVATIONS VIDEO

La conception d'un système d'acquisition vidéo offrant une visualisation panoramique des terrains de sport a été finalisée. En parallèle, le développement d'algorithmes d'intelligence

artificielle pour automatiser la réalisation vidéo s'est poursuivi, avec une finalisation attendue en 2026.

Ces travaux ont conduit à la création du projet VOGO AI, destiné à intégrer ces briques d'intelligence artificielle au sein de l'offre VOGOSPORT, solution de replay vidéo à destination des professionnels du sport (arbitres, médecins, entraîneurs).

Dès la fin de l'année 2025, les premiers clients ont donc pu bénéficier des premières fonctionnalités d'IA. VOGO AI est désormais la passerelle technologique pour les applications liées à l'arbitrage, à la détection des commotions cérébrales et à l'analyse de la performance sportive.

DIAGINSPORT (DISNUM)

Ce projet vise à fournir aux professionnels de santé des outils logiciels basés sur l'intelligence artificielle afin d'améliorer la détection des commotions cérébrales, notamment via l'identification des chocs à la tête à partir de flux vidéo.

Les travaux se sont principalement concentrés sur le rugby, sport particulièrement concerné par cette problématique. À fin 2025, les algorithmes développés permettent de détecter automatiquement les phases de jeu impliquant des contacts à la tête et de les annoter dans la solution VOGOSPORT via VOGO AI.

Toutefois, une approche exclusivement basée sur l'intelligence artificielle a montré certaines limites, notamment dans la capacité à capturer et séquencer l'ensemble des chocs. En conséquence, un nouvel axe de recherche a été ouvert, reposant sur l'analyse cinématique 2D/3D des impacts. Ces travaux seront poursuivis en 2026.

METASPORT

Lancé officiellement en 2024 grâce à un financement BPI (I-Démo), le projet METASPORT présente de fortes synergies avec DIAGINSPORT, notamment sur les aspects d'acquisition et d'analyse vidéo.

Piloté par le FCG (Football Club de Grenoble Rugby – Pro D2), ce projet vise à développer des algorithmes d'intelligence artificielle et de mathématiques appliquées au service de l'amélioration de la performance sportive.

En 2025, plusieurs axes de développement ont été engagés :

- **Action spotting** : développement d'algorithmes capables de détecter automatiquement des actions de jeu. À ce stade, plus d'une quinzaine d'actions sont identifiables dans le rugby (plaquages, touches, essais, rucks, etc.), avec une extension en cours à d'autres sports comme le football ou le handball.
- **Jumeau numérique** : modélisation en temps réel de la position des joueurs sur le terrain, offrant une visualisation globale similaire à celle des jeux vidéo, et permettant aux entraîneurs d'analyser le jeu sous un angle inédit.
- **Identification des joueurs** : à fin 2025, les systèmes permettent de distinguer les équipes et les arbitres. Les travaux se poursuivent afin de reconnaître les numéros, puis les joueurs individuellement, dans le but d'associer chaque action détectée à un joueur spécifique et de générer des statistiques précises pour évaluer la performance.

3.1.1.3 Technologie

Le cœur du dispositif VOGO SPORT est la VOGO BOX. L'ensemble des VOGO BOX installées dans les enceintes sportives sont assemblées par VOGO ou, dans certains cas, par des intégrateurs.

La VOGO BOX est composée des éléments électroniques standards suivants : rack informatique, serveur permettant l'acquisition et la compression des images vidéo, routeur, écran, et clavier. L'assemblage de la VOGO BOX relève d'un processus maîtrisé en interne depuis 2016. Cette industrialisation, maîtrisée et standardisée, permet une production en interne et en externe, d'ores et déjà contractualisée avec des intégrateurs.

Le serveur VOGO BOX peut être installé soit dans la salle technique de l'enceinte sportive, soit à proximité du camion de production TV. Il récupère les flux vidéo des caméras via des câbles SDI (Serial Digital Interface) et les transforme en flux réseaux afin de les diffuser sur les bornes Wi-Fi de l'enceinte.

Les utilisateurs réceptionnent alors instantanément les flux sur leurs smartphones dans l'enceinte sportive.

L'innovation technologique de VOGO réside dans sa capacité à diffuser plusieurs flux vidéo en temps réel (Very High Wifi Density Network) au sein d'une même enceinte, indépendamment du nombre de personnes connectées, sans latence et sans saturation de la bande passante. La solution permet également de choisir l'angle de vue dans l'enceinte sportive selon 4 à 16 flux disponibles, de revenir en arrière sur n'importe lequel des flux (TimeShifting) et d'accéder à une fonction de ralenti (slow motion) et de zoom en temps-réel sur chacun des flux vidéo.

VOGO commercialise deux solutions de l'application :

- Une solution destinée aux professionnels de l'industrie du sport (médecins, arbitres, entraîneurs, etc.).
- Une solution destinée aux spectateurs ;

Ces deux solutions utilisent la même technologie. Seule l'infrastructure réseau est adaptée en fonction des besoins du client.

Notre solution audio Vokkero repose sur ce que nous appelons la communication audio en environnements difficiles visant à améliorer les performances dans le sport et l'efficacité et la sécurité dans l'industrie et les services. Ainsi les technologies mises en œuvre permettent de :

- Supprimer complètement les bruits de fond et créer un environnement calme dans lequel la communication est rendue possible ;
- Améliorer l'intelligibilité de la parole dans une communication multi-utilisateurs ;
- Changer la donne pour les utilisateurs en améliorant l'efficacité du travail sans être invasif (pas de bouton "Push-to-Talk" et configuration très intuitive ;
- Améliorer la sécurité pour les intervenants en zone à risques (Nucléaires, Médical, Risque chimique...).

Nos solutions audios sont prêtes à l'emploi, quel que soit le nombre d'utilisateurs, elles ne nécessitent aucune configuration spécifique. Les terminaux communiquent directement entre eux et aucune base, aucune infrastructure n'est requise lors de la mise en place du système.

La communication instantanée des produits Vokkero améliore l'expérience des utilisateurs dans la mesure où nous assurons une connexion continue et sécurisée des utilisateurs.

Nos technologies sont éprouvées pour résoudre les problèmes de communication dans la plupart des environnements exigeants. Grâce à son savoir-faire unique et à sa technologie propriétaire en matière de traitement des signaux audio, VOGO fournit le seul système qui crée une bulle totalement silencieuse permettant de communiquer dans les environnements les plus bruyants, où les conversations à distance ou même en face à face sont impossibles.

VOGO a démontré le potentiel de ses produits très performants auprès des arbitres des sports d'élite et a depuis élargi ses solutions pour répondre aux marchés plus larges du sport, de l'industrie, des services et du Pro Audio (Entertainment).

D'un point de vue technologies, depuis 2024 l'IA est intégrée dans nos solutions (Vidéo et Audio), en complément des technologies de traitements du signal et des mathématiques plus classiques.

3.1.1.4 *Modèle d'affaire*

La simplicité de mise en œuvre des solutions VOGO permet de s'adapter à la plupart des lieux dans lesquels sont organisés les grands événements sportifs et extra-sportifs (stade, salle de concert, terrain, piste, milieu urbain, piscine, etc.).

La stratégie de vente de VOGO consiste à développer la notoriété des solutions VOGO auprès de l'ensemble des parties prenantes décisionnaires des événements sportifs couverts. VOGO compte parmi son portefeuille de clients :

- Les fédérations, clubs et ligues ;
- Les organisateurs d'événements ;
- Les diffuseurs ;
- Les gestionnaires d'enceintes sportives ;
- Les agences intermédiaires, organisatrices, conseil en communication ou média.

Pour le marketing de ses marques mais également la commercialisation de ses solutions, la Société s'appuie sur sa force commerciale interne, en France, aux Etats-Unis et aux UK, et sur ses partenaires (apporteurs d'affaires, distributeurs et intégrateurs).

Depuis 2023, la société a mis en place un nouveau modèle d'affaires : le TaaS (Technology-as-a-Service) pour les solutions sport. Cela se traduit par la mise en place des contrats de service sur une durée moyenne de 3 à 4 ans en lieu et place d'une vente. Ce modèle permet à l'entreprise d'aller progressivement vers du revenu récurrent, de s'assurer une meilleure visibilité sur le chiffre d'affaires et de fidéliser les clients.

En 2025, voici les points clefs liés au TAAS dans le sport :

- Un modèle continue de contribuer fortement à la croissance du groupe (+15%) et représente **31% du chiffre d'affaires Sport**
- Développement des revenus **récurrents** (vs des ventes pures) avec la mise en place de contrats en modèle Taas portant sur des **périodes d'engagement de 3 à 5 ans**
- Hausse de la contribution des commandes réalisées en direct avec les **donneurs d'ordre de premier rang : 69% du chiffre d'affaires total**
- **Fidélisation renforcée du portefeuille clients** avec un potentiel d'extension des ventes de solutions technologiques audio et vidéo sur la base installée
- Effet de levier sur la rentabilité grâce à **l'appréciation de la marge brute**

Dans l'industrie, concentrée sur les produits VOKKERO exclusivement, le modèle reste à ce jour un modèle de ventes pures.

3.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

3.1.2.1 Éléments juridiques

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a été marqué par les événements suivants :

▪ *Offre Mixte*

Le 3 juin 2025, les sociétés ABEO et VOGO ont annoncé la signature d'un accord de rapprochement, approuvé à l'unanimité par leurs conseils d'administration respectifs, en vue du dépôt par ABEO d'un projet d'offre publique volontaire visant les actions de VOGO qu'elle ne détenait pas. Cette offre était structurée sous forme d'offre mixte (apport de titres et numéraire), selon une parité de 3 actions ABEO et 16,40 € pour 16 actions VOGO, et n'était pas suivie d'un retrait obligatoire. Le même jour, le conseil d'administration de VOGO, sur la base des travaux initiaux d'un comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants, a accueilli favorablement le principe de l'offre, dans l'attente de l'émission d'un avis motivé. Conformément à l'article 261-1, I. 2° et 4° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Sorgem Évaluation a été désigné en qualité d'expert indépendant le 19 mai 2025 pour apprécier le caractère équitable des conditions financières de l'offre. Les fondateurs de VOGO, représentant 28,99 % du capital, se sont engagés irrévocablement à apporter leurs titres à l'offre, sauf en cas d'offre concurrente plus favorable. L'opération était soumise à deux conditions préalables : (i) la remise d'un rapport d'équité favorable par l'expert indépendant et (ii) l'approbation, par l'assemblée générale annuelle d'ABEO convoquée pour le 15 juillet 2025, d'une résolution autorisant une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription destinée à rémunérer les apports.

À la suite de la levée des conditions suspensives au dépôt de l'offre publique volontaire prévues dans le cadre de l'accord de rapprochement entre ABEO et VOGO conclu le 3 juin 2025, le conseil d'administration d'ABEO a approuvé le 23 juillet 2025 le dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») de l'offre et du projet de note d'information relatif à l'offre. Le cabinet Sorgem Evaluation a remis le 21 juillet 2025 un rapport concluant au caractère équitable des conditions financières de l'offre. Sur la base notamment de ce rapport et de la recommandation du Comité ad hoc, le Conseil d'administration de VOGO a en date du 22 juillet 2025, rendu à l'unanimité, un avis motivé favorable sur l'offre, considérant que cette dernière est dans l'intérêt de VOGO, de ses actionnaires et de ses salariés. Le dépôt auprès de l'AMF du projet de note d'information d'ABEO et du projet de note en réponse de VOGO (incluant notamment l'avis motivé du Conseil d'administration de VOGO et le rapport de l'expert indépendant, Sorgem Evaluation) est intervenu le 24 juillet 2025.

L'offre a été déclarée conforme par l'AMF le 23 octobre 2025. L'offre publique a ainsi été ouverte du 27 octobre au 28 novembre 2025 inclus.

La période initiale de l'offre s'est clôturée avec succès le 28 novembre 2025. 3 925 323 actions VOGO ont été apportées à l'offre, soit 64,02% du capital et 50,79% au moins des droits de vote théoriques de VOGO, permettant à ABEO de détenir 86,43% du capital et 79,85% au moins des droits de vote théoriques de VOGO à compter du règlement-livraison de l'offre initiale. Conformément à l'article 232-4 de son règlement général, l'AMF a fait connaître que l'offre serait réouverte pour une durée de 10 jours de bourse, du 4 au 17 décembre 2025 inclus.

L'AMF a publié le 22 décembre 2025 les résultats définitifs de l'offre publique mixte initiée par ABEO sur les titres de VOGO, dont la période de réouverture s'est clôturée le 17 décembre 2025. 275 266 actions VOGO ont été apportées à l'offre réouverte, représentant 4,49% du capital et 3,87% au moins des droits de vote de VOGO. Par conséquent, à l'issue du règlement-livraison de l'offre réouverte, ABEO détenait 5 574 287 actions VOGO, représentant 90,84% du capital et 90,59% au moins des droits de vote théoriques de la société (hors auto-détention de VOGO).

▪ **Gouvernance**

Le 6 juin 2025, l'Assemblée Générale de la Société a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de permettre la consultation écrite des membres du Conseil d'administration, et de prévoir la possibilité pour les membres du Conseil d'administration de voter par correspondance en accord avec les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, telles que modifiées par la loi n°2024-534 du 13 juin 2024.

La société IRDI/SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC, a démissionné de ses fonctions de censeur à compter du 31 juillet 2025.

▪ **Attribution gratuite d'actions**

Par décision en date du 24 septembre 2025, le Président Directeur Général a constaté l'acquisition définitive de 12.000 actions gratuites « 2024-0 » attribuées par le Conseil d'administration le 24 septembre 2024. Sur les 12.000 actions VOGO définitivement acquises aux Bénéficiaires, 7.945 actions leur ont été livrées au moyen d'actions ordinaires existantes de la Société et 4.055 actions nouvelles ont été émises.

Par une nouvelle décision en date du 9 décembre 2025, le Président Directeur Général a constaté l'acquisition définitive de 5.000 actions gratuites « 2024-1 » attribuées par le Conseil d'administration le 9 décembre 2024. Sur les 5.000 actions VOGO définitivement acquises aux bénéficiaires, 5.000 actions nouvelles, soit la totalité, ont été émises.

Au 31 décembre 2025 et à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 767.008,25 euros et est divisé en 6.136.066 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

3.1.2.2 Avancement des activités de la Société

Sur l'année 2025, VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 11,2 M€, en croissance de +5%. Après un premier semestre en repli de 6%, la seconde partie de l'année a permis de renouer avec une croissance solide. Ainsi, sur le second semestre 2025, le chiffre d'affaires ressort à 5,9 M€, en hausse de 20% par rapport à la même période de 2024.

Au cours de l'année, VOGO a poursuivi sa stratégie de développement de son modèle d'affaires récurrent TaaS. Moins de trois ans après son déploiement sur le marché du Sport, il représente déjà plus de 31% de l'activité et enregistre une progression de 15% pour atteindre une contribution de 2,9 M€ sur l'année.

Moteur des performances financières du Groupe, le modèle TaaS constitue également un vecteur décisif de renforcement de la fidélisation client et d'accès direct aux donneurs d'ordre de premier rang dans l'univers du sport.

Sur l'activité Sport (83% du CA total de l'exercice), VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 9,3 M€, en hausse de +6%.

En 2025, VOGO a continué d'opérer avec succès les contrats d'assistance à l'arbitrage (VAR dans le football) et de détection des commotions signés au cours des exercices précédents.

Grâce aux certifications FIFA sécurisées jusqu'en 2027, VOGO a renforcé son portefeuille par la signature de nouvelles références et s'ouvre vers d'autres sports. Parmi ces nouveaux contrats, on peut citer le déploiement de l'assistance à l'arbitrage dans le Futsal au travers des fédérations espagnoles et italiennes, dans le ski alpin, en athlétisme, en natation, dans la lutte et un premier succès pour les offres arbitrage et commotions dans le domaine des courses hippiques.

L'activité Industrie est stable à 1,9 M€ dans un contexte économique européen contrasté. Toutefois, les efforts commerciaux et le renforcement des gammes VOKKERO destinées à ce segment ont permis la constitution d'un portefeuille commercial étoffé et prometteur, offrant d'importantes perspectives de croissance pour les mois à venir.

Dans la continuité des 2 derniers exercices, l'EBITDA 2025 est positif et s'établit à 731 K€, porté par une marge brute en progression du fait de la part croissance de l'activité TaaS et des charges d'exploitation maîtrisées.

Le résultat d'exploitation affiche quant à lui une perte de 2.0 M€, en amélioration de 0.5M€ par rapport à 2024 permise par une progression de +0.9 M€ de la marge brute et intégrant une hausse significative des amortissements d'immobilisations incorporelles de projets R&D (+0.2 M€) et une provision de 0.3 M€ liée à la dépréciation du dollar.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche une perte de 2.6 M€.

A fin décembre 2025, les capitaux propres s'élevaient à 9.6 M€, contre 12.3 M€ à fin décembre 2024.

La trésorerie brute ressortait à 2.8 M€ contre 3.6 M€ à fin 2024.

3.1.2.3 Démarche RSE

Le sport contribue au bien-être, à la santé et à la cohésion sociale, des principes essentiels de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), également très présente dans le sport professionnel, notamment en matière d'éthique et de protection des données.

Dans ce contexte, VOGO a lancé en 2022 une démarche RSE, débutant par un diagnostic de ses pratiques. En 2023, l'entreprise a impliqué ses collaborateurs via des groupes de travail autour de trois axes : l'environnement, les achats responsables et les aspects sociaux. Ces groupes ont permis de proposer des actions concrètes, comme la sélection de fournisseurs responsables, le renforcement du bien-être et de l'inclusion au travail, ainsi que la réduction de l'empreinte écologique.

Parallèlement, VOGO a engagé un bilan carbone afin de mesurer ses émissions de gaz à effet de serre et définir des objectifs de réduction, avec un plan d'action prévu fin 2024.

En 2024, la démarche s'est poursuivie avec la finalisation du bilan carbone et la définition d'une feuille de route ciblant notamment le fret et les déplacements professionnels. Des progrès ont également été réalisés sur l'éco-conception des produits, les achats responsables (charte en cours de finalisation) et les conditions de travail, avec un accent renforcé sur le bien-être des collaborateurs

En 2025, VOGO a poursuivi ses efforts en matière de RSE, notamment en améliorant son bilan carbone grâce à la mise en place d'une nouvelle plateforme de gestion des déplacements professionnels, favorisant les modes de transport les plus écoresponsables, comme le train. L'année 2025 marque également l'atteinte du recyclage de 100 % des papiers, un geste simple mais significatif, contribuant à une prise de conscience collective.

Les actions ont par ailleurs été davantage orientées vers le volet social. En interne, un sondage sur l'ergonomie des postes de travail a permis d'identifier des axes de progrès et de mettre en place des actions concrètes visant à améliorer le confort et la qualité de vie des collaborateurs de VOGO.

En externe, VOGO a poursuivi ses initiatives lors de la « Semaine de l'industrie » en organisant des visites à destination des collèges et lycées, élargies cette année à la mission locale. Ces actions ont permis l'ouverture de plusieurs stages au sein de l'entreprise et ont contribué à susciter des vocations pour les métiers industriels. À titre d'exemple, une jeune participante a repris ses études et poursuit désormais son parcours en alternance chez VOGO.

À travers ces initiatives, VOGO souhaite progressivement redonner de l'attractivité aux métiers industriels et contribuer, à terme, à la réindustrialisation et à la souveraineté de la France.

3.1.2.4 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane – Immeuble la Lóna, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogospport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Le Groupe dispose d'une famille de 9 brevets :

- 4 sur la transmission et le traitement Vidéo
- 1 sur le traitement d'images
- 2 sur le traitement du signal Audio
- 2 sur les protocoles et la résilience aux perturbations radio

De nouvelles idées de brevet sont en cours de réflexions tant sur nos technologies vidéo qu'audio.

3.1.2.5 Succursales

La société Vogo SA dispose d'un établissement à Bernin (38) dédié à la conception, à la production et à la commercialisation des produits audio Vokkero. L'établissement emploie une trentaine de salariés, il est directement rattaché au siège social de la Société basé à Montpellier.

3.1.3 Évènements post-clôture

Le 7 janvier 2026, les sociétés VOGO et CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) ont mis fin au contrat de liquidité mis en place depuis le 28 décembre 2018. L'arrêt de ce contrat a pris effet le 8 janvier 2026 au matin. Les 34.000 actions VOGO auto-détenues initialement au titre de ce contrat de liquidité ont été cédées, le 13 février 2026 à ABEO à un prix de 79.914,58 euros correspondant au cours de clôture le jour de la cession desdites actions.

Le 3 février 2026, le Conseil d'administration a pris acte des démissions de Madame Véronique PUYAU, Monsieur Daniel DEDISSE, Monsieur PIERRE KEIFLIN, Monsieur Anthony PARKER et de Madame Claudia ZIMMER de leurs mandats d'administrateurs. Madame Victoria ESTEVES (Marketing Manager d'ABEO), Madame Claire LENART TURPIN (Directrice Développement M&A, Groupe Les Echos) et Monsieur Jean FERRIER (Directeur Général Adjoint d'ABEO) ont été cooptés en qualité d'administrateurs lors de cette réunion du Conseil. La ratification de leurs cooptations sera proposée à la prochaine Assemblée générale, prévue le 18 juin 2026.

3.1.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane – Immeuble la Lóna, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après dans le tableau synthétique. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

La Société a évalué le degré de criticité net du risque, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- Faible ;
- Moyen ;
- Elevé.

La Société a synthétisé les risques et leurs degrés de criticités dans le tableau suivant :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
Risques relatifs à l'activité et au marché sur lequel intervient la Société			
Risques liés à l'apparition de solutions alternatives <i>Risques d'apparition de nouvelles technologies avec un avantage comparatif plus élevé sur un marché concurrentiel</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à l'environnement concurrentiel <i>Développement de technologies sur les marchés du Groupe où il s'exerce une forte concurrence</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques juridiques			
Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits défectueux <i>Risques de volumes importants de rappel de produits</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés aux tiers - Approvisionnements			
Risques liés aux approvisionnements ⁽¹⁾ <i>Difficultés en approvisionnements en matières premières et en composants électroniques et coûts afférents</i>	Faible	Faible	Moyen
Risques liés au conflit armé en Ukraine ⁽²⁾ <i>Difficultés en approvisionnements en composants électroniques et coûts afférents</i>	Faible	Faible	Moyen
Risque liés à l'organisation de la Société			
Risques liés à la gestion de la croissance <i>Risques afférents à la croissance : recrutement, innovation, financement, synergie nécessaire, etc.</i>	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la capacité à conserver et attirer des personnes clés <i>Risques liés au recrutement, à la marque employeur et à la fidélisation des collaborateurs</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à la sécurité informatique et des logiciels <i>Risques liés aux cyber-attaques, rançonnages, intrusions, etc.</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques financiers			
Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement	Moyen	Moyen	Moyen

<i>Risques liés au besoin de fonds de roulement pour développer l'activité de la Société</i>			
Risques de liquidité			
<i>Risques liés aux coûts intrinsèques de la Société et au besoin de trésorerie nécessaire à la croissance de VOGO</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés aux nouvelles règles douanières aux Etats-Unis	Moyen	Moyen	Moyen

(1) La crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants. Afin d'assurer la livraison des commandes clients, le Groupe a complété son stock stratégique de composants sur l'exercice 2023.

(2) Concernant la guerre en Ukraine, l'impact du conflit est limité pour VOGO, néanmoins des conséquences possibles sur la demande mondiale constituent un point de vigilance.

3.1.5 Perspectives d'avenir

Après un second exercice consécutif de croissance rentable en 2025, confirmant le succès du modèle TaaS, Vogo aborde l'exercice 2026 avec une confiance renforcée et une ambition de croissance permise par l'intégration du groupe Abéo, sécurisant ses moyens pour investir sur le développement de ses gammes Vokkero et facilitant l'ouverture de nouveau marché.

En 2026, les efforts d'innovation seront poursuivis pour soutenir notamment les programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

En termes d'activité, les perspectives restent favorables tant dans l'univers du sport que sur les solutions dédiées aux marchés industriels. Dans le sport, VOGO continue de mettre en avant ses solutions vidéo dans l'arbitrage, le coaching et l'assistance médical (protocole commotion cérébrale).

En termes géographiques, la société veut continuer son développement international.

Enfin, sur le terrain financier, VOGO continue de travailler à l'amélioration de sa rentabilité, par l'appréciation des marges et la maîtrise de sa structure de coûts.

3.2.1 Analyse des comptes consolidés3.2.1.1 *Compte de résultat*

en milliers d'euros	Décembre 2025	Décembre 2024
Chiffre d'affaires	11 200	10 603
Autres produits d'exploitation	1 523	3 266
Achats consommés	-2 683	-4 552
Charges de personnel	-6 055	-5 934
Autres charges d'exploitation	-3 582	-3 330
Impôts et taxes	-117	-123
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-2 325	-2 460
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 038	-2 530
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 038	-2 530
Charges et produits financiers	-560	571
Charges et produits exceptionnels	-285	0
Impôt sur les bénéfices	328	386
Résultat net des entreprises intégrées	-2 556	-1 573
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-229
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 556	-1 801
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	-2 556	-1 801
Résultat par action (en euros)	-0,417	-0,294
Résultat dilué par action (en euros)	-0,417	-0,294

3.2.1.1.1 *Chiffres d'affaires*

en milliers d'euros	Décembre 2025		
	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	6 519	2 186	8 706
Amérique du Nord	1 527		1 527
Amérique du Sud	326		326
Asie Pacifique	641		641
Total	9 014	2 186	11 200

Décembre 2024		
Audio	Vidéo	Total
6 621	1 868	8 488
1 531	26	1 557
112		112
446		446
8 709	1 894	10 603

en milliers d'euros	Décembre 2025	Décembre 2024
Ventes	8 339	8 112
TAAS	2 861	2 492
Total	11 200	10 603

Sur l'année 2025, VOGO a enregistré un chiffre d'affaires de 11.2 M€, en croissance de 5% rapport à l'exercice 2024.

L'activité a été réalisée pour 68% à l'export.

Le Sport reste le principal secteur d'activité du groupe avec 83% du CA total et en progression de 6,5% par rapport à 2024, en lien direct avec la forte croissance enregistrée sur l'activité TaaS. Dont l'activité croît de 15% sur 2025 et représente désormais 31% de l'activité Sport.

Dans l'Industrie, Vogo a réalisé un CA de 1.9 M€, stable par rapport à 2024 dans un contexte européen contrasté. Toutefois, les efforts commerciaux et le renforcement des gammes VOKKERO destinées à ce segment ont permis la constitution d'un portefeuille commercial étoffé et prometteur, offrant d'importantes perspectives de croissance pour les mois à venir.

3.2.1.1.2 Charges d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Charges d'exploitation	14 762	16 399
Achats consommés	2 683	4 552
Autres achats et charges externes	3 204	2 945
Impôts, taxes et versements assimilés	117	123
Charges de personnel	6 055	5 934
Dotations aux amortissements et dépréciations net	2 325	2 460
Autres charges d'exploitation	379	385

Les charges d'exploitation baissent de 10% sur la période, principalement du fait de la forte diminution des achats consommés (-1.9 M€) permise par une baisse significative des stocks de produits finis (-1.0 M€) et l'augmentation de la contribution de l'offre TaaS.

Les dotations aux amortissements et dépréciations (2.3 M€) baissent de 0.1 M€ notamment d'une dépréciation faible du stock (-0.1 M€ vs -0.5 M€ en 2024).

Par ailleurs, les autres achats et les charges de personnel progressent en lien avec la progression du chiffre d'affaires.

3.2.1.1.3 Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Gains de change	-1	0
Autres produits	19	611
Reprises sur prov. et amort. financiers		135
Reprises sur dépréciation des actifs financiers		35
Total Produits financiers	18	781
Dotation aux prov. & amort. financiers	328	9
Intérêts et charges financières	250	161
Pertes de change	1	40
Dotations sur dépréciation des actifs financiers		
Autres charges	0	
Total Charges financières	579	210
Résultat financier	-560	571

La perte financière enregistrée en 2025 est principalement liée à la dépréciation du dollar au cours de l'exercice dans un contexte économique perturbé.

3.2.1.1.4 Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	Décembre 2025	Décembre 2024
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits de cession d'éléments d'actifs		
Subventions virées au résultat		
Reprises de provisions exceptionnelles		
Autres produits		
Total Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles sur op. de gestion		
VNC des éléments d'actifs cédés	0	0
Dotations de provisions exceptionnelles		
Autres charges	285	
Total Charges exceptionnelles	285	0
Résultat exceptionnel	-285	0

Vogo a enregistré en charges exceptionnelles les honoraires directement (valorisation de la société, équité de l'offre...) liés à l'offre publique qui a conduit au rachat du groupe par Abéo.

3.2.1.1.5 Impôts

en milliers d'euros	Décembre 2025	Décembre 2024
CIR & CII	331	403
Total Crédit d'Impôt	331	403

La société a comptabilisé dans ses comptes un crédit impôt recherche et un crédit impôt innovation pour un montant de 331 K€. La Société dispose au 31 décembre 2025 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant 20.395 K€. En France, pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2012, l'imputation de ces déficits est plafonnée à un million d'euros par an, majoré de 50 % de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux actuellement en vigueur en France, soit 25%.

Résultat de base par action

en milliers d'euros	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 556	-1 801
Résultat par action (en euros)	-0,417	-0,294
Résultat dilué par action (en euros)	-0,417	-0,294

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.2.1.2 Analyse du bilan

3.2.1.2.1 Actif immobilisé

en milliers d'euros	Décembre 2025			Décembre 2024
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Écarts d'acquisition	2 955		2 955	2 988
Immobilisations incorporelles	13 232	5 719	7 513	7 364
Immobilisations corporelles	5 364	3 636	1 728	1 617
Immobilisations financières	99	0	99	107
Total Actif immobilisé	21 651	9 355	12 295	12 077

Les écarts d'acquisition sont consécutifs aux rachats des activités Vokkero sur l'exercice 2019, Crescent Comms fin 2021 et de la fusion de l'activité Vogoscope en 2024. Ils sont constitués par le rachat des titres des filiales implantées aux Etats-Unis et au Royaume Uni et de l'activité Vogoscope.

La variation des immobilisations incorporelles est consécutive aux frais de R&D capitalisés sur l'exercice (+1,7 M€). Les montants des investissements R&D pour chacun des marchés est ventilé de la manière suivante :

- Solutions Vidéo : 1.0 M€, autour de l'amélioration du Vogoplayer et du développement de nouvelles fonctionnalités (VOL automatisée, caméra panoramique, auto-réalisation...)
- Solutions Audio : 0.7 M€ dont 0,4 M€ sur le développement de la gamme Vokkero

Les immobilisations corporelles sont constituées des aménagements du siège social, des équipements informatiques nécessaires à l'exploitation et des matériels informatiques utilisés dans les offres TaaS.

Les immobilisations financières sont relatives aux dépôts de cautionnement notamment dans le cadre de financement obtenus.

3.2.1.2.2 Actif circulant

en milliers d'euros	Décembre 2025			Décembre 2024
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Actif circulant				
Stocks et en-cours	4 428	623	3 805	5 340
Créances clients et comptes rattachés	1 503	94	1 409	1 822
Autres créances et comptes de régularisation	1 406		1 406	1 143
Valeurs mobilières de placement	813		813	804
Disponibilités	1 986		1 986	2 820
Total Actif immobilisé	10 136	717	9 419	11 930

Les stocks sont constitués des achats de matières premières, de pièces détachées et de kits audio nécessaires essentiellement à l'activité Vokkero (3.8 M€). Leur forte baisse reflète les actions prises depuis 2024 en termes de contrôle de gestion opérationnel et de planification industrielle.

Le montant des créances clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est en baisse de 5% comparativement à l'exercice précédent, principalement liée à la constatation d'un écart de conversion actif de 337 K€.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de dépôts à terme ouverts auprès de la Banque Populaire du Sud et du CIC (813K€).

Les disponibilités de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de comptes à terme dont la maturité est supérieure à 3 mois ou disponibles immédiatement.

3.2.1.2.3 Capitaux propres

en milliers d'euros	Décembre 2025	Décembre 2024
Capitaux propres		
Capital	767	766
Primes liées au capital	11 739	14 908
Réserves consolidées	-996	-2 652
Résultat de la période (part du groupe)	-2 556	-1 801
Subventions d'investissement	652	1 078
Total Capitaux Propres - Part du Groupe	9 605	12 298
Intérêts des minoritaires		
Total Capitaux Propres - Ensemble Consolidé	9 605	12 298

Le capital social est fixé à la somme de 767.008,25 euros et il est divisé en 6.136.066 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,125 euro.

Les variations nettes des capitaux propres de l'ensemble consolidé pour les comptes annuels du 31 décembre 2025 résultent principalement des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Sub.inv.	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2024	766	14 908	-2 652	-1 801	1 078	12 298	0	12 298
Augmentation de capital	1	0				1		1
Variation des écarts de conversion			219			219		219
Variation de périmètre						0		0
Variation des sub. d'investissement					-426	-426		-426
Variation des actions propres			70			70		70
Affectation du résultat			-1 801	1 801		0		0
Changement de méthode						0		0
Résultat net de la période				-2 556		-2 556		-2 556
Autres mouvements		-3 170	3 169			-1		-1
Situation nette au 31/12/2025	767	11 739	-996	-2 556	652	9 605	0	9 605

3.2.1.2.4 Provisions

en milliers d'euros	Décembre 2025	Décembre 2024
Prov. pour indemnités de fin de carrière	358	344
Prov. pour garanties	65	60
Prov. pour risques	17	19
Prov. pour pertes de change	338	9
Total Provisions pour risques et charges	778	432

La provision pour garanties concerne les kits audios pour lesquels la société octroie une garantie de deux ans à ses clients.

La provision pour pertes de change est liée à l'exposition au dollar dans un contexte de dépréciation de la devise par rapport à l'euro.

3.2.1.2.5 Emprunts et dettes

en milliers d'euros	Décembre 2025	Décembre 2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 697	7 426
I.C.N.E. sur emprunts	11	23
Comptes courants actionnaires		
Dettes financières crédit-bail	489	433
Concours bancaires courants	0	0
I.C.N.E. sur trésorerie passive	13	4
Total Emprunts et dettes financières	8 210	7 887

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursables contractées auprès de BPI France et de la région Occitanie.

Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du Groupe.

<i>en milliers d'euros</i>	Décembre 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 697	4 532	1 345	1 819
I.C.N.E. sur emprunts	11	11		
Comptes courants actionnaires				
Dettes financières crédit-bail	489	222	267	
Concours bancaires courants	0	0		
I.C.N.E. sur trésorerie passive	13	13		
Total Emprunts et dettes financières	8 210	4 778	1 612	1 819

3.2.1.2.6 Autres dettes

<i>en milliers d'euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Fournisseurs et comptes rattachés	1 025	1 111
Avances et acomptes reçus	72	414
Client AAE		
Dettes sociales	958	874
Dettes fiscales	191	208
Dettes d'IS exigible	65	60
Crédit vendeur		
Dettes diverses	811	16
Total Autres dettes	3 122	2 683

Les autres dettes correspondent au lissage du chiffre d'affaires sur les contrats TaaS, que le groupe conclut en une seule opération et dont le revenu s'étale sur une durée, souvent plusieurs années.

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

3.2.2 Activités des sociétés du Groupe

3.2.2.1 Résultats de VOGO SA

Sur l'exercice 2025, VOGO SA a enregistré un chiffre d'affaires de 9.9 M€, en croissance de 3% par rapport à l'exercice précédent, en particulier sur les prestations de services à 2.3 M€ (+9%).

La production immobilisée s'est élevée à 1.7 M€ et a portée, comme lors des exercices précédents, sur des projets de recherche et développement relatifs aux produits vidéo (arbitrage, commotions cérébrales) et aux produits audio (mise à jour des gammes Vokkero, développement des innovations pour les produits à venir).

Les charges d'exploitation ont fait l'objet d'une attention importante au cours de l'exercice et le développement du nouveau modèle commercial TaaS a permis à Vogo SA de réduire ses achats de matières malgré la croissance du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les autres achats et charges externes augmentent de 15% à 2.8 M€ et la masse salariale augmente de 0.1 M€ (+3%) du fait de l'effet année pleine des nouvelles embauches réalisées en 2024.

L'effectif moyen est en stable à 57 personnes.

A fin décembre 2025, les capitaux propres s'élevaient à 10.9 M€.

VOGO a clôturé l'année avec une trésorerie de 2.4 M€, en baisse de 0.8 M€ par rapport à 2024, dont 1.6 M€ de trésorerie disponible et 0.8 M€ de comptes à terme.

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Au regard de la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur plusieurs projets en phase avancée, VOGO aborde déjà ce nouvel exercice avec une solide visibilité. VOGO, forte de la certification FIFA sur la VAR, VAR Light, la VOL (virtual offside line) et de son offre TaaS particulièrement adaptée aux besoins des clients, est un acteur unique en France et compte peu de concurrents dans le monde capables d'adresser l'audio et la vidéo.

Ces atouts, conjugués avec un portefeuille client déjà établis et de nombreux prospects, sont autant d'éléments qui lui permettent d'aborder avec confiance l'exercice 2026.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique.

Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

Enfin, les thématiques environnementales, sociales et sociétales sont particulièrement importantes pour VOGO.

3.2.2.2 Résultats de VOGO NA

La filiale américaine de Vogo, « Vogo NA », a été intégrée au groupe le 1er novembre 2019. Le montant de son capital s'élève à 3 657 869 \$ US et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 625 Main Street, Tuckahoe, NY10707 (Etats-Unis).

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires de 1.5 M€ a été stable sur l'année dans un contexte économique complexe et avec une équipe locale en reconstruction. Le potentiel du marché du Sport et l'expérience acquise par l'équipe laisse présager des perspectives de croissance dès 2026.

3.2.2.3 Résultats de VOGO UK

Cette filiale été intégrée au groupe le 27 septembre 2021 suite à l'acquisition des activités de la société Crescent Comms. Le montant de son capital s'élève à £4 et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 30 gay Street, Bath, BA1 2PA (UK).

Après un exercice 2024 décevant en termes de chiffre d'affaires (0.8 M€, -52% par rapport à 2023), la société a renoué avec la croissance en 2025 avec un CA de 0.9 M€. La société est néanmoins restée très dynamique commercialement et met en place des actions qui devront permettre une accélération de la croissance en 2026, particulièrement sur le segment de l'Industrie.

3.2.2.4 Résultats de QUEBEC INC

9328-9601 Québec Inc. est une société créée par la Société en septembre 2015. Le montant de son capital s'élève à 1 KCAD et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 630 boulevard

René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 1S6. Elle est immatriculée au Registre des entreprises de Montréal sous le matricule 1171247183.

La société VOGO Canada n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2025.

3.2.2.5 Crédit d'Impôt Recherche

en milliers d'euros	Décembre 2025	Décembre 2024
CIR & CII	331	403
Total Crédit d'Impôt	331	403

La société a comptabilisé dans ses comptes un crédit impôt recherche et un crédit impôt innovation pour un montant de 331 K€. La Société dispose au 31 décembre 2025 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant 20.395 K€. En France, pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2012, l'imputation de ces déficits est plafonnée à un million d'euros par an, majoré de 50 % de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux actuellement en vigueur en France, soit 25%.

3.2.2.6 Trésorerie

en milliers d'euros	Décembre 2025	Décembre 2024
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés consolidées	-2 556	-1 801
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	2 067	1 375
- Variation des impôts différés		37
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	6	0
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		229
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-482	-161
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 760	-1 628
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 278	-1 789
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-2 453	-2 122
Subventions d'investissement reçus		
Variation des prêts et avances consentis		
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	210	1
Incidence des variations de périmètre		-328
(II) Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-2 243	-2 449
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	0	3 978
Subventions d'investissement reçus		1 362
Cession (acquisition) nette d'actions propres	70	-98
Emissions d'emprunts bancaires	2 527	3 188
Remboursements d'emprunts	-2 431	-2 158
(III) Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	166	6 273
(IV) Incidence de la variation des taux de change	-36	24
Variation de trésorerie	(I)+(II)+(III)+(IV)	2 059
(A) Trésorerie d'ouverture	3 620	1 562
(B) Trésorerie de clôture	2 786	3 620
Variation de trésorerie	(B)-(A)	2 059

La variation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à -0.8 M€.

L'activité a permis de générer une trésorerie positive de +1.3 M€, principalement due à une forte baisse du BFR (1.8 M€).

Les acquisitions d'immobilisations sont en grande partie liée aux frais de R&D capitalisés cette année (1.7 M€) dont près de 1.0 M€ sont fléchés sur des programmes faisant appel à l'intelligence artificielle.

La variation des flux financiers sur l'exercice est constituée :

- De la souscription de nouveaux emprunts,
- Des remboursements d'emprunts.

3.2.3 Autres informations financières de la société VOGO SA

3.2.3.1 *Proposition d'affectation du résultat*

Il est proposé d'affecter la perte de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour un montant de 2.271.306 euros, en totalité au compte « Prime d'émission », dont le solde débiteur serait ainsi porté, après affectation à un solde débiteur de 14.009.856 euros.

3.2.3.2 *Dividendes*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices. La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.2.3.3 *Charges non déductibles fiscalement*

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-5 quater du code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 font apparaître des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts à hauteur de 19.970 euros.

3.2.3.4 *Délais de paiement clients*

Au 31 décembre 2025, les créances clients inscrites à l'actif s'élèvent à 4.233 K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 3.409 K€ de factures émises et échues.

Article D.441 L-2* Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
TOTAL				
(A) Tranches de retard de paiement				
Nombre de factures concernées	43	15	12	145
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	403	96	112	2 888
% du montant total du CA TTC de l'exercice	3,5%	0,8%	1,0%	25,1%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des créances litigieuses				
Nombre de factures concernées				12
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)				94

Le montant des factures à émettre au 31 décembre 2025 s'élève à 93 K€ TTC.

3.2.3.5 *Délais de paiement fournisseurs*

Au 31 décembre 2025, les dettes fournisseurs inscrites au passif s'élèvent à 778 K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 491 K€ de factures reçues et échues.

Article D.441 L-1* Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	70	12	2	15	99
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	225	100	1	166	491
% du montant total des achats TTC de l'exercice	2,9%	1,3%	0,0%	2,1%	6,3%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses					
Nombre de factures concernées					0

Le montant des factures à recevoir au 31 décembre 2025 s'élève à 176 K€ TTC.

3.2.3.6 Financement de la société

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations successives d'augmentations de capital de VOGO depuis sa création jusqu'à la date du présent rapport :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
04/06/2013	Création	0 €	60.000	60.000	1€	60.000 €
18/04/2014	Augmentation de capital	60.000 €	4.440	64.440	1€	64.440 €
16/06/2015	Augmentation de capital	64.440 €	11.138	75.578	1€	75.578 €
21/12/2015	Augmentation de capital	75.578 €	453.468	529.046	1€	529.046 €
20/12/2016	Augmentation de capital	529.046 €	35.015	564.061	1€	564.061 €
25/01/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	564.061 €	2.100	566.161	1€	566.161 €
22/06/2018	Réduction du capital ⁽¹⁾	566.161 €	0	566.161	0,50€	283.080,50 €
01/10/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	283.080,50 €	2.541	568.702	0,50€	284.351 €
01/10/2018	Division de la valeur nominale	284.351 €	1.706.106	2.274.808	0,125€	284.351 €
29/11/2018	Augmentation de capital	284.351 €	1.120.383 ⁽²⁾	3.395.191	0,125€	424.398,875 €
31/12/2018	Augmentation de capital	424.398,875 €	106.047	3.501.238	0,125€	437.654,75 €

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
23/12/2019	Augmentation de capital	437.654,75 €	16.380	3.517.618	0,125€	439.702,25 €
20 juillet 2020	Augmentation de capital : exercice BSPCE	439.702,25 €	5.092	3.522.710	0,125€	440.338,75 €
10 décembre 2020	Augmentation de capital	440.338,75 €	34.000	3.556.710	0,125€	444.588,75 €
15 décembre 2020	Augmentation de capital	444,588,75 €	530.223	4.086.933	0,125€	510.866,625 €
19 juillet 2021	Augmentation de capital	510.866,625€	620	4.087.553	0,125€	510.944,125€
12 avril 2022	Augmentation de capital	510.944,125€	2.542	4.090.095	0,125€	511 261,875€
10 décembre 2022	Augmentation de capital	511.261,875€	2.800	4.092.895	0,125€	511.611,875€
31 décembre 2022	Augmentation de capital	511.611,875€	6.000	4.098.895	0,125€	512.361,875€
12 avril 2023	Augmentation de capital	621.057,625	20.000	4.988.461	0,125€	623.557,625
19 avril 2023	Augmentation de capital	512.361,875€	869.566	4.968.461	0,125€	621.057,625€
1 ^{er} décembre 2023	Augmentation de capital	623.557,625€	34.700	5.023.161	0,125€	627.895,125€
13 mai 2024	Augmentation de capital	627.895,125€	1.053.230	6.076.391	0,125€	759.548,875€
17 mai 2024	Augmentation de capital	759.548,875€	45.620	6.122.011	0,125€	765.251,375€
7 décembre 2024	Augmentation de capital	765.251,375€	5.000	6.127.011	0,125€	765.876,375€
24 septembre 2025	Augmentation de capital	765.876,375€	4.055	6.131.066	0,125€	766.383,25€
9 décembre 2025	Augmentation de capital	766.383,25€	5.000	6.136.066	0,125€	767.008,25

⁽¹⁾ Réduction du capital motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale.

⁽²⁾ dont 461.273 souscrites par compensation de créances en remboursement anticipé des obligations émises le 15 octobre 2018.

3.2.3.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024	Décembre 2025
Capital en fin d'exercice					
Capital social	511	511	624	766	767
Nombre d'actions ordinaires	4 087 553	4 098 895	5 023 161	6 127 011	6 136 066
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Opérations & résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires	7 961	10 505	8 450	9 604	9 926
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations et reprises sur amort. et prov.	-761	-306	-579	-365	-101
Impôts sur les bénéfices	313	345	468	403	331
Résultat de l'exercice	-4 190	-646	-1 181	-1 988	-2 271
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations et reprises sur amort. et prov.	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	-1	0	0	0	0
Dividendes distribués par action					
Personnel					
Effectif moyen	42	46	53	58	57
Masse salariale de l'exercice	2 695	2 944	3 356	3 602	3 705

3.2.3.8 Tableau des filiales et participations

en milliers d'euros - au 31/12/2025	Filiales (plus de 50%)		
	9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	VOGO NA	VOGO UK
Capital	0,662	3 113	0,005
Capitaux propres	-167	-2 136	501
Quote-part du capital détenue en %	100%	100%	100%
Valeur comptable des titres détenus - Brute	0,702	3 485	1 461
Valeur comptable des titres détenus - Nette	0,702	300	1 461
Prêts et avances consentis	0	440	
Montant des cautions et avals donnés			
Chiffre d'affaires	0	1 527	947
Résultat du dernier exercice	0	-506	23
Dividendes encaissés			

3.2.3.9 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.2.3.10 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

3 | 3 Gouvernement d'entreprise

3.3.1 Les organes de direction et d'administration

3.3.1.1 Le Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Christophe CARNIEL

Administrateurs :

Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administrateur indépendant)
Pascal SAGUIN
La société ABEO, représentée par Olivier Estèves
Victoria ESTEVES
Claire LENART-TURPIN (Administrateur indépendant)
Jean FERRIER

3.3.1.2 Les Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

3.3.1.3 La Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Général Délégué	Pascal SAGUIN
Directeur Administratif & Financier	Nicolas NOQUET
Directeur Général Adjoint	Bertrand MILLON

3.3.1.4 Mandat des Commissaires aux comptes

La société ERNST & YOUNG AUDIT, a été nommée commissaire aux comptes titulaire par décision unanime des associés en date du 9 mars 2015 pour une durée de six exercices.

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, a été renouvelé lors de l'assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020, pour six exercices, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. [Le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, sera proposé à l'Assemblée générale du 18 juin 2026.]

3.3.1.5 Participation au capital et options de souscription des membres des organes d'administration et de direction

A la date du présent rapport, et à la connaissance de la Société :

- La société ABEO, Administrateur, détient 90,84% du capital et 90,59% des droits de vote de la Société.

Aucune attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital, ni aucune attribution d'option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été effectuée au profit de membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

3.3.1.6 Gouvernance de la Société

A la date du présent rapport, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, tel que publié en septembre 2021 par Middlednext. Elle améliore également ses principes en matière de contrôle interne en s'inspirant du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext à la date du présent rapport :

Recommandations du Code MiddleNext	Appliqué	Non appliqué
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X	
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Formation des membres du Conseil		X ⁽¹⁾
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R7 : Mise en place des Comités		X ⁽²⁾

R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)	X ⁽³⁾	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X ⁽⁴⁾	
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X	
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil		X ⁽⁵⁾
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R14 : Relations avec les actionnaires	X	
Le pouvoir exécutif		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X ⁽⁶⁾	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	X	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régime des retraites supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

- (1) A la date du présent rapport, aucun plan de formation n'est actuellement en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.
- (2) La recommandation R7 du Code Middledenext selon laquelle il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégique...) n'a pas été mise en œuvre en raison de la taille de la Société, toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient d'ores et déjà la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre comités ad hoc lorsque la taille et la situation de la Société le nécessiteront.
- (3) A la date du présent rapport, la Société n'a pas mis en place de comité spécialisé sur la RSE. L'option d'un Conseil réuni en formation de comité RSE a été privilégiée.
- (4) Le règlement intérieur du Conseil d'administration peut être consulté au siège social de la Société.
- (5) La recommandation R11 du Code Middledenext selon laquelle il est recommandé que le renouvellement des mandats d'administrateurs de la Société soit échelonné n'est pas suivie par la Société. En effet, celle-ci estime qu'en raison de son actionnariat, cette recommandation n'est pas appropriée à la situation de la Société.
- (6) Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R16, il est au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de 8,03¹ pour Monsieur Christophe CARNIEL, 7,46 pour Monsieur Daniel Dédisse et de 7,08 pour Monsieur Pascal SAGUIN.

3.3.1.7 Politique de diversité et d'équité

La Société œuvre en faveur de la diversité et veille à ne pratiquer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à assurer l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle en fonction des compétences et aptitudes personnelles. La Société s'assure également que tous ses collaborateurs soient traités de manière équitable.

C'est parce qu'elle considère que le respect de ces valeurs permet d'avoir des collaborateurs plus épanouis professionnellement et personnellement et plus impliqués que la Société

¹ Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.

s'engage en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité. Il est donc essentiel pour la Société de créer un environnement où la différence est encouragée et où les collaborateurs peuvent apporter chacun une contribution à la dynamique de l'entreprise.

Tout collaborateur qui subit ou est témoin d'un comportement allant à l'encontre des valeurs de diversité ou d'équité prônées par la Société est censé le signaler à la personne autorisée compétente, qui est généralement son supérieur hiérarchique ou le responsable RH.

La Société observe d'ores et déjà que cette politique lui permet d'avoir une meilleure productivité, des niveaux d'innovation plus élevés et une meilleure prise de décision.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 avril 2026 a examiné les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a constaté que la mise en œuvre de cette politique au cours de l'exercice 2025 a fait l'objet d'un suivi régulier et attentif.

3.3.1.8 *Compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé*

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

Le Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 16 avril 2026, à une évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation n°13 du Code Middlednext.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à sept reprises aux jours et mois listés ci-après.

Date de réunion du Conseil d'Administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
3 février 2025	7	77,78%
15 avril 2025	8	88,89%
7 mai 2025	8	88,89%
19 mai 2025	7	77,78%
3 juin 2025	8	88,89%
22 juillet 2025	8	88,89%
23 septembre 2025	8	88,89%

Lors de sa réunion en date du 22 Juillet 2025, le Conseil a examiné le résultat des votes de l'Assemblée Générale du 6 juin 2025, notamment le sens des votes des actionnaires minoritaires, et a décidé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une communication spécifique à ce sujet dès lors que les résultats des votes sont accessibles en ligne, sur le site Internet de la Société.

3.3.1.9 *Gestion des conflits d'intérêts*

A compter de sa convocation, et au plus tard au début de la réunion du Conseil d'administration, les administrateurs déclarent en fonction de l'ordre du jour leurs éventuels conflits d'intérêts et s'interdisent de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur

lequel ils seraient dans cette situation. Le Président du Conseil d'administration veille au respect de cette procédure.

En outre, le Conseil d'administration procède chaque année lors de sa réunion d'arrêté des comptes annuels à une revue des situations de conflits d'intérêts avérées ou potentielles qui concerneraient ses membres.

3.3.1.10 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3.3.1.11 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière dont notamment :

- Le suivi des projets qui permet de s'assurer de la rentabilité des projets et la comptabilisation à l'avancement ;
- Le contrôle et le suivi de facturation (effectué par le contrôle de gestion) ;
- Le contrôle de la trésorerie, faisant l'objet d'un reporting mensuel, afin d'anticiper les besoins en trésorerie ;
- Le contrôle de la comptabilité fournisseur (vérification de cohérence de la commande et du prix pratiqué) ;
- La direction administrative et financière est gérée par Nicolas NOQUET ;
- Le cabinet E-CFO, cabinet d'expertise comptable de Madame Véronique PUYAU est chargé de la gestion de la paie et de la revue fiscale sont réalisées par le même cabinet.
- La mise en place d'une gestion commerciale en 2019.

3 | 4 Informations relatives aux titres de la Société

3.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Capital existant				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
Concert ABEO/Jalenia	5.570.787	90,79%	6.440.353	90,93%	-	5.570.787	90,79%
Actions auto-détenues	34.000	0,55%	0	0%	0	34.000	0,55%
Flottant	531.279	8,66%	642.143	9,41%	0	531.179	8,66%
TOTAL	6.136.066	100 %	7.082.496	100 %	0	6.136.066	100%

A la date du présent rapport, l'actionnariat de la Société est le suivant :

Actionnaires	Capital existant				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
Concert ABEO/Jalenia	5.639.227	91,90%	6.443.853	90,98%	-	5.639.227	91,90%
Actions auto-détenues	0	0%	0	0%	0	0	0%
Flottant	496.839	8,10%	638.643	9,02%	0	496.839	8,10%
TOTAL	6.136.066	100 %	7.082.496	100 %	0	6.136.066	100%

3.4.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2025, les salariés détiennent 0,2% du capital de la Société.

3.4.3 Franchissement de seuil

Entre le 1^{er} janvier 2025 et la date du présent rapport, Vogo a été notifiée des déclarations de franchissement de seuils statutaires suivantes :

- Madame Véronique PUYAU a déclaré en date du 10 décembre 2025, avoir franchi à la baisse le 10 décembre 2025 les seuils statutaires de 1% ⁽¹⁾ du capital et des droits de vote de la Société, à la suite de l'apport à la société ABEO de 75.104 actions de la Société dans le cadre de l'offre au public mixte portant sur les actions de VOGO ;
- La société TWO-C et son représentant Monsieur Christophe CARNIEL ont déclaré en date du 10 décembre 2025, avoir franchi à la baisse le 10 décembre 2025 les seuils statutaires de 10%, 5%, 4%, 3%, 2% et 1% ⁽¹⁾ du capital et de 15%, 10%, 5%, 4%, 3% 2% et 1% ⁽¹⁾ des droits de vote de la Société, à la suite de l'apport à la société ABEO de 838.935 actions de la Société dans le cadre de l'offre au public mixte portant sur les actions de VOGO ;
- La société ESPE et son représentant Monsieur Pierre KEIFLIN ont déclaré en date du 10 décembre 2025, avoir franchi à la baisse le 10 décembre 2025 les seuils statutaires de 5%, 4%, 3%, 2% et 1% ⁽¹⁾ du capital et de 10%, 5%, 4%, 3% 2% et 1% ⁽¹⁾ des droits de vote de la Société, à la suite de l'apport à la société ABEO de 590.093 actions de la Société dans le cadre de l'offre au public mixte portant sur les actions de VOGO ;
- Monsieur Daniel DEDISSE a déclaré en date du 10 décembre 2025, avoir franchi à la baisse le 10 décembre 2025 les seuils statutaires de 4%, 3%, 2% et 1% ⁽¹⁾ du capital et de 5%, 4%, 3%, 2% et 1% ⁽¹⁾ des droits de vote de la Société, à la suite de l'apport à la société ABEO de 271.999 actions de la Société dans le cadre de l'offre au public mixte portant sur les actions de VOGO ; et
- Le concert composé des sociétés ABEO et Jalénia a déclaré en date 23 décembre 2025, avoir franchi en hausse le 22 décembre 2025 les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la Société, à la suite d'une acquisition d'actions dans le cadre de l'offre au public mixte portant sur les actions de VOGO, et détenir de concert, 5 574 287 actions VOGO représentant 6 446 653 droits de vote, soit 90,84% ⁽²⁾ du capital et 90,59% ⁽²⁾ des droits de vote de la Société.

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital composé, au 30 novembre 2025, de 6 131 066 actions représentant 7 729 038 droits de vote, en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁽²⁾ Sur la base d'un capital composé, au 22 décembre 2025, de 6 136 066 actions représentant 7 116 596 droits de vote, en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

3.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 28 décembre 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société CM-CIC Market Solutions.

Au 31 décembre 2025, la situation du contrat de liquidité avec CM-CIC Market Solutions était la suivante :

- Nombre d'actions : 34.000 actions VOGO ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 44 838,99 Euros ;
- Valeur comptable des actions : 93 091 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2025 :

Contrat entre CM-CIC Market Solutions et VOGO		
	Quantité	Cours
Actions en compte au 31/12/24	36.923	3,00
Actions achetées (cours moyen)	122.350	3,81
Actions en compte au 31/12/25	0	-
Actions achetées (cours moyen)	96.457	2,82

Il est rappelé que lors de la signature du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces : 250.000 €

Le 7 janvier 2026, les sociétés VOGO et CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ont mis fin au contrat de liquidité mis en place depuis le 28 décembre 2018. L'arrêt de ce contrat a pris effet le 8 janvier 2026 au matin.

3.4.5 Autres opérations sur les titres de la Société dans le cadre du programme de rachats d'actions

3.4.5.1 *Répartition par objectifs des titres de capital détenus*

La Société n'a procédé à aucun rachat d'actions en dehors du contrat de liquidité.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions au 31 décembre 2025 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	0
La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	34.000
La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
TOTAL	34.000

3.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

A la connaissance de la Société, les déclarations suivantes ont été adressées à l'AMF, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, par des personnes tenues au dépôt d'une déclaration, en vue d'une publication sur son site internet (www.amf-france.org) :

Identité du dirigeant	Date de la transaction	Instrument financier	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire en €
ABEO SA (Administrateur)	3 décembre 2025	Action	Acquisition	3 925 323	4,5100
	22 décembre 2025	Action	Acquisition	257 666	0,0000 ⁽¹⁾
Véronique PUYAU (Ancien administrateur)	10 décembre 2025	Action	Apport	75 112	0,0000 ⁽¹⁾
KOZINET SARL Personne morale liée à la Claudia ZIMMER (Ancien Administrateur)	10 décembre 2025	Action	Apport	47 682	0,0000 ⁽¹⁾
Daniel DEDISSE (Directeur Général Délégué – Ancien administrateur)	10 décembre 2025	Action	Apport	271 999	0,0000 ⁽¹⁾
ESPE Personne morale liée à Pierre KEIFLIN (Directeur Général Délégué - Ancien Administrateur)	10 décembre 2025	Action	Apport	590 093	0,0000 ⁽¹⁾
Pascal SAGUIN (Administrateur-Directeur général Délégué)	10 décembre 2025	Action	Apport	57 000	0,0000 ⁽¹⁾
TWO-C SAS personne morale liée à Christophe CARNIEL (PDG)	10 décembre 2025	Action	Apport	838 935	0,0000 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Apport rémunéré selon la parité offerte dans le cadre de l'offre : 16,40 € et 3 actions ordinaires nouvelles ABEO contre 16 actions VOGO apportées.

A la connaissance de la Société, aucun autre dirigeant ou mandataire social n'a déclaré avoir effectué d'opérations sur les titres de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.4.7 Prises de participation et prises de contrôle

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société n'a réalisé aucune prise de participation ou prise de contrôle.

3.4.8 Autocontrôle

Néant.

3.4.9 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

3.4.10 Évolution du cours de bourse

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 30 novembre 2018.

Nombre d'actions cotées au 31/12/2025	6.136.066
Cours le plus haut du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	3,44 €
Cours le plus bas du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	2,08 €
Volume moyen quotidien du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	2.207
Code ISIN	FR0011532225

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

4.2. Conventions réglementées

4.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

4.4. Modalité d'exercice de la direction générale

4 | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4 | 1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de la Société était composé de neuf administrateurs, dont trois indépendants.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2025 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Christophe CARNIEL	<u>Date de première nomination</u> : 1^{er} octobre 2018 <u>Date de renouvellement du mandat</u> : AGM 6 juin 2025 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur comptes 2027	Président Directeur Général	9328-9601 Québec Inc. : Président et Administrateur - Vogo NA, Inc : Président et administrateur - Vogo UK : Administrateur - SAS Two-C : Président - SAS La Halle Thao : Président - SAS : Sud Stratégie Conseil : Président - SAS Genepep : Administrateur - SCI Ingril : Gérant - SCI Absolu : Gérant
Monsieur Pierre KEIFLIN	<u>Date de première nomination</u> : 1^{er} octobre 2018 Démission de son mandat d'administrateur en date du 3 février 2026	Administrateur et Directeur Général Délégué	9328-9601 Québec Inc. : Trésorier et Administrateur - Vogo NA, Inc : Administrateur - SAS Espé : Président - SAS Easy Invest: Président - SCI RSP0912: Co-Gérant - SCI RSP7 : Co-Gérant

Monsieur Daniel DEDISSE	<u>Date de première nomination</u> : 1 ^{er} octobre 2018 Démision de son mandat d'administrateur en date du 3 février 2026	Administrateur et Directeur Général Délégué	• SARL ID10 : Gérant
Madame Véronique PUYAU	<u>Date de première nomination</u> : 1 ^{er} octobre 2018 Démision en date du 3 février 2026	Administratrice	• SAS e-CFO : Présidente • Vogo UK : Administrateur
Madame Claudia ZIMMER	<u>Date de première nomination</u> : 1 ^{er} octobre 2018 Démision en date du 3 février 2026	Administratrice indépendante	• CYME SAS : Présidente • Spicy Distribution : Gérante • Boostheat: Administratrice indépendante • SARL KOZIWE : Co-gérante • Kozinet : Co-gérante
Madame Stéphanie GOTTLIB	<u>Date de première nomination</u> : 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date de renouvellement du mandat</u> : AGM 7 juin 2024 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2027 sur comptes 2026	Administratrice indépendante	• Institut Louis Bachelier : Administratrice indépendante • SouthPigalle : Administratrice indépendante • Comiti : Administratrice indépendante • Association Agileo Ventures : Présidente • SGZ Investment & Consulting : Présidente

Monsieur Anthony PARKER	<u>Date de nomination</u> : 24 juillet 2019 Démision en date du 3 février 2026	Administrateur indépendant	• INFINITY NINE SPORTS : Président • ASVEL BASKET : Président et membre du Comité de surveillance • LYON ASVEL FEMININ : Président et membre du Comité de surveillance • ACA GESTION : Président • INFINITY BATMAN : Président • INFINITY NINE HORSES : Président • INFINITY NINE PROMOTION : Président • SEVLC : Administrateur • SMART GOOD THINGS HOLDING : Administrateur et Directeur général délégué • INFINITY IMMOBILIER : Gérant • INFINITY SAINT GERMAIN : Gérant • PARKER GALA ORGANISATION : Gérant • INIFINITY NINE ACADEMY: Gérant • SCEA DOMAINE DE QUETIEVILLE : Gérant • GFA DOMAINE DE QUETIEVILLE : Gérant
Monsieur Pascal SAGUIN	<u>Date de nomination</u> : 17 juin 2022 <u>Date de renouvellement du mandat</u> : AGM 6 juin 2025 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur comptes 2027	Administrateur et Directeur Général Délégué	• Vogo NA, Inc : Administrateur, Vice-Président et Trésorier • JESSICA France (CAPTRONIC): Administrateur et Président de CIRP
ABEO SA, représentée par Monsieur Olivier ESTEVES	<u>Date de nomination</u> : 19 avril 2023 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2026 sur comptes 2025 (le renouvellement du mandat sera proposé à	Administrateur	<u>En tant que représentant d'ABEO SA :</u> • SUFFIXE (France) : Président • ACMAN (France) : Président • ACSA (France) : Président • NAVIC (France) : Président • GYMNOVA (France) : Président • DOCK 39 TERVILLE (France) : Président • DOCK 39 CDC (France) : Président • ENTRE-PRISES (France) : Président • PCV COLLECTIVITE (France) : Président • FRANCE EQUIPEMENT (France) : Président • XTRM France (France) : Président

	l'Assemblée prévue le 18 juin 2026)	• SANITEC INDUSTRIE (France) : Président • ACEP (Espagne) : Administrateur • BOSAN BV (Pays-Bas) : Administrateur • ENTRE-PRISES UK (Royaume-Uni) : Administrateur • GYMNOVA UK (Royaume-Uni) : Administrateur • TOP 30 SLU (Espagne) : Administrateur • VOGO (France) : Administrateur <u>En qualité d'Administrateur de JFS BV :</u> • ADEC SPORT (Belgique) : Administrateur • JANSSEN FRITSEN BV (Pays-Bas) : Administrateur • JANSSEN FRITSEN NV (Belgique) : Administrateur • SCHELDE SPORTS BV (Pays-Bas) : Administrateur <u>En tant qu'Administrateur de META TRENNWANDANLAGEN VERWALTUNGS :</u> • META TRENNWANDANLAGEN VERWALTUNGS GmbH (Allemagne) : Administrateur <u>A titre personnel :</u> • ABEO SA (France) : Président Directeur Général • ABEO SA (France) : Administrateur • ABEO NORTH AMERICA (USA) : Administrateur, Président & CEO • ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA (USA) : Administrateur, Président & CEO • CLIP'N CLIMB GP (Nouvelle-Zélande) : Administrateur • CLIP'N CLIMB PLYMOUTH (Royaume-Uni) : Administrateur • ENTRE-PRISES GERMANY (Allemagne) : Administrateur • ENTRE-PRISES HONG-KONG (Hong-Kong) : Administrateur • ENTRE-PRISES USA (USA) : Administrateur • FE DEUTSCHLAND (Allemagne) : Administrateur • GYMNOVA SUISSE (Suisse) : Gérant
--	---	--

			• GYMNOVA UK (Royaume-Uni) : Administrateur • HAINAN JIN AOSPORTS TECHNOLOGY CO LTD : Administrateur (Vice-chairman) • JANSSEN-FRITSEN UK (Hong-Kong) : Administrateur • JANSSEN-FRITSEN NV (Belgique) : Représentant permanent • JSF BV (Pays-Bas) : Administrateur • EUROGYM BV (Belgique) : Administrateur • SP ANDERSON HOLDING (Canada) : Administrateur & Chairman • SPIETH GYMNASTICS GmbH (Allemagne) : Administrateur • SCHELDE SPORTS NORTH AMERICA LLC (USA) : Chairman • SPIETH ANDERSON USA LLC (USA) : Chairman • PROSPEC LTD (Royaume-Uni) : Administrateur • META TRENNWANDANLANGEN VERWALTUNGS (Allemagne) : Administrateur • SPIETH ANDERSON INTERNATIONAL INC. (Canada) : Administrateur & Président • SM • SPORTSAFE UK LTD (Royaume-Uni) : Administrateur • JALENIA (France) : Gérant • SCI CROIX CANADA (France) : Gérant • SCI TRIANGLE (France) : Gérant • SCI RECTANGLE (France) : Gérant • SCI ALOXE (France) : Gérant
--	--	--	---

A la suite des démissions de Madame Véronique PUYAU, Madame Claudia ZIMMER, Monsieur Daniel DEDISSE, Monsieur Pierre KEIFLIN et Monsieur Anthony PARKER de leurs mandats d'administrateurs, ont été cooptés en remplacement Madame Victoria ESTEVES, Madame Claire LENART-TURPIN et Monsieur Jean FERRIER le 3 février 2026. La ratification de leurs nominations sera proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 juin 2026.

Indépendance des administrateurs

L'indépendance des administrateurs est appréciée selon les critères fixés par le Code Middlednext :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;

- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 3 avril 2026, a pu vérifier ces critères pour Madame Claire LENART-TURPIN et a conclu, selon les critères rappelés ci-dessus, à son indépendance. Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 2 administrateurs indépendants 28,57%.

Le Conseil d'Administration comprend quatre hommes et trois femmes. A l'exception du lien entre Monsieur Olivier ESTEVES et Madame Victoria ESTEVES, il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

Informations concernant les censeurs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société SORIDEC représentée par Madame Geneviève BLANC a participé aux réunions du Conseil d'administration en qualité de censeur jusqu'au 31 juillet 2025, date de la démission de la société SORIDEC de son mandat de censeur.

4 | 2 Conventions réglementées

Aucune convention réglementée n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025.

4 | 3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juin 2025 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Conseil d'administration :

Objet de la résolution	Résolution n°	Durée de validité à compter du 6 juin 2025	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce	7	18 mois	10 % du capital par période de 24 mois	<i>Contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement jusqu'au 7 janvier 2026</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	8	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	9	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme	10	26 mois	Le montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 30% du capital (tel qu'existant à la	Néant

Objet de la résolution	Résolution n°	Durée de validité à compter du 6 juin 2025	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 30% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires			date de l'opération) par an et (ii) 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	11	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	12	30 jours suivants la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre des résolutions précédentes	15% du nombre de titres de l'émission initiale	Néant

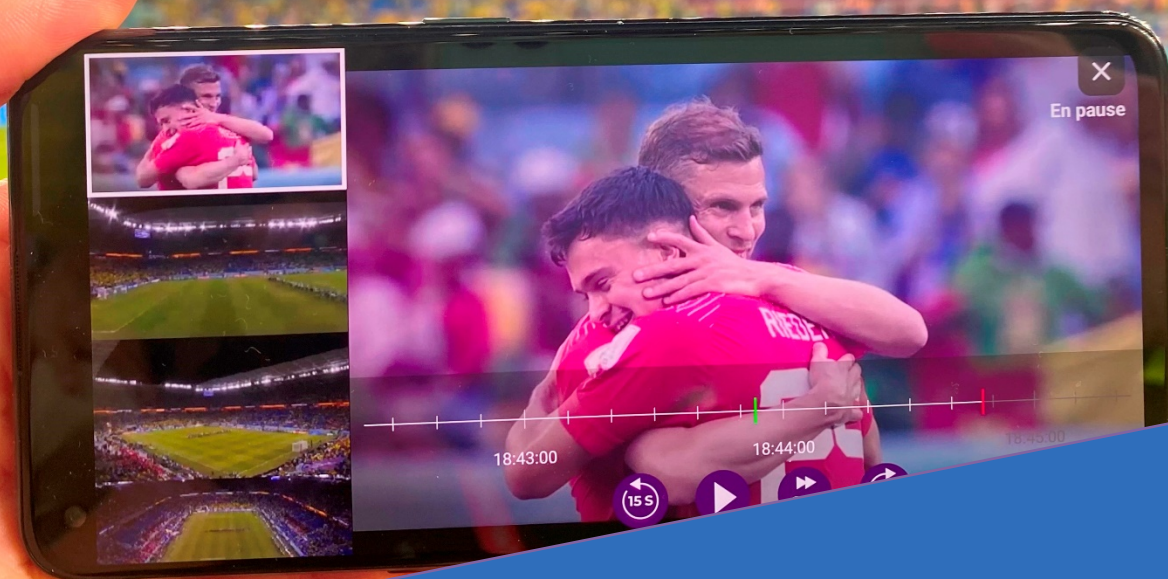
Objet de la résolution	Résolution n°	Durée de validité à compter du 6 juin 2025	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées	13	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 500 000€* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 24.000.000€*	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 122.600 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 122.600 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	14	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 15.325€*	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 122.600bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », donnant droit à la souscription de 122.600actions ordinaires	15	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 15.325 €*	Néant

Objet de la résolution	Résolution n°	Durée de validité à compter du 6 juin 2025	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées				
Délégation de pouvoirs à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société.	16	26 mois	3% du capital social	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	17	26 mois	Nombre maximum des actions attribuées gratuitement : 175.000 actions*	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	19	18 mois	Annulation limitée à 10% du capital social par période de 24 mois	Néant

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 500.000 € de nominal (18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2025)

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 24.000.000 € de nominal (18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2025)

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Christophe CARNIEL.



COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

5.1. Bilan

5.2. Compte de résultat

5.3. Tableau de variation des capitaux propres

5.4. Tableau de flux de trésorerie nette

5.5. Notes annexes aux états financiers consolidés

5 | COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

5 | 1 BILAN

<i>en euros</i>	<i>Notes</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Immobilisations incorporelles	6	10 468 560	10 352 161
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>	6	2 955 468	2 988 328
Immobilisations corporelles	7	1 728 074	1 617 013
Immobilisations financières	8	98 600	107 420
Titres mis en équivalence		-	-
Total actif immobilisé		12 295 234	12 076 594
Stocks et en-cours	9	3 804 936	5 339 615
Clients et comptes rattachés	10	1 408 930	1 822 358
Autres créances et comptes de régularisation	10	1 406 344	1 143 333
Valeurs mobilières de placement	11	813 000	804 020
Disponibilités	11	1 985 609	2 820 419
Total Actif		21 714 054	24 006 339

<i>en euros</i>	<i>Notes</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Capital		767 008	765 876
Primes		11 738 550	14 908 181
Réserves et résultat consolidé		-3 350 440	-4 182 366
Autres		450 275	806 106
Total capitaux propres		9 605 393	12 297 797
Intérêts minoritaires		-	-
Provisions	13	776 630	431 838
Emprunts et dettes financières	14	8 209 843	7 885 734
Fournisseurs et comptes rattachés	15	1 025 267	1 111 164
Autres dettes et comptes de régularisation	15	2 096 919	2 279 806
<i>Dont écarts d'acquisition négatifs</i>		-	-
Total Passif		21 714 054	24 006 339

5 | 2 COMPTE DE RESULTAT

en euros	Notes	Décembre 2025	Décembre 2024
Chiffre d'affaires	16	11 200 095	10 603 245
Autres produits d'exploitation	17	1 523 287	3 265 759
Achats consommés	18	-2 683 398	-4 551 542
Charges de personnel	19	-6 054 857	-5 934 381
Autres charges d'exploitation	20	-3 582 206	-3 330 396
Impôts et taxes	21	-116 563	-122 630
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	22	-2 324 723	-2 459 613
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-2 038 364	-2 529 559
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées		-	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées		-2 038 364	-2 529 559
Charges et produits financiers	23	-560 379	570 761
Charges et produits exceptionnels	24	-285 484	-1
Impôts sur les résultats	12	328 424	385 971
Résultat net des entités intégrées		-2 555 804	-1 572 829
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		-	-228 607
Résultat net de l'ensemble consolidé		-2 555 803	-1 801 436
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		-2 555 803	-1 801 436
Résultat par action		-0,417	-0,294
Résultat dilué par action		-0,417	-0,294

5 | 3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en euros	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12	623 558	22 179 614	-11 543 140	-2 272 280	180 517	9 168 269
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-2 272 279	2 272 279		-
Dividendes versés						-
Augmentation de capital	142 318	-7 271 433	11 313 259			4 184 144
Variation des subventions d'investissements					625 589	625 589
Variation des taux de change			-52 656			-52 656
Part du groupe dans le résultat				-1 801 436		-1 801 436
Autres mouvements			173 887			173 887
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12	765 876	14 908 181	-2 380 929	-1 801 437	806 106	12 297 797
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-1 801 436	1 801 436		-
Dividendes versés						-
Augmentation de capital	1 132	18				1 150
Variation de l'auto-contrôle					70 169	70 169
Variation des subventions d'investissements					-426 000	-426 000
Variation des taux de change			219 213			219 213
Part du groupe dans le résultat				-2 555 803		-2 555 803
Autres mouvements		-3 169 649	3 168 517			-1 132
Situation à la clôture de l'exercice 2025.12	767 008	11 738 550	-794 637	-2 555 803	450 275	9 605 393

Le capital social de la société est désormais composé de 6 136 066 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

En septembre 2025, sur le fondement de la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 7 juin 2024 qui avait permis au Conseil d'administration de procéder à l'attribution de 12.000 actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux dirigeants de la Société, ont été créées en date du 24 septembre 2025, 4.055 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 506,875 euros. Le capital de la Société a ainsi été porté de 765.876,375 euros à 766.383,25 euros.

Sur le fondement de la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 7 juin 2024 qui avait permis au Conseil d'administration de procéder à l'attribution de 6.000 actions gratuites au profit de des membres du personnel salarié et/ ou de mandataires sociaux dirigeants de la Société, ont été créées en date du 9 décembre 2025, 5.000 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant de 625 euros. Le capital de la Société a ainsi été porté de 766.383,25 euros à 767.008,25 euros.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions émis et non exercés au 31 décembre 2025 :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés		Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/04/2021	14 800	14 800	-		0	-	-	-

La Société avait mis en place plusieurs plans d'attribution de BSPCE en 2021, incessibles conformément aux dispositions de l'article 163 bis G du Code général des impôts. Au 31 décembre 2025, VOGO a obtenu de la part de chacun des bénéficiaires de BSPCE la

renonciation irrévocable à leur exercice. Ainsi, il n'existe plus aucun BSPCE susceptible d'exercice au 31 décembre 2025.

5 | 4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat net total des sociétés consolidées	-2 555 803	-1 801 436
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	2 067 165	1 374 660
- Variation des impôts différés	-	36 754
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	6 143	-2
- Quote-part de résultat des mises en équivalence	-	228 607
Subventions virées au résultat	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-482 495	-161 417
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 760 097	-1 627 961
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 277 602	-1 789 378
Acquisition d'immobilisations	-2 452 857	-2 121 693
Subventions d'investissement reçues	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	210 115	500
Incidence des variations de périmètre	-	-328 026
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 242 742	-2 449 219
Augmentation de capital	18	3 978 399
Subventions d'investissements reçues	-	1 361 530
Cession (acquisition) nette d'actions propres	70 169	-97 619
Emissions d'emprunts bancaires	2 527 000	3 188 395
Remboursements d'emprunts	-2 431 178	-2 157 609
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	166 009	6 273 096
Incidences des variations de cours des devises	-35 640	24 071
Variation de trésorerie	-834 772	2 058 573
(A) Trésorerie d'ouverture	3 620 382	1 561 809
(B) Trésorerie de clôture	2 785 609	3 620 382
Variation de trésorerie	-834 772	2 058 573

Note 1. Informations générales

La société consolidante du Groupe VOGO est la société VOGO, domiciliée 895 rue de la vieille poste, Parc Majoria, Immeuble Lona, 34000 MONTPELLIER.

VOGO est cotée sur le marché non réglementé Euronext Growth® Paris. La première cotation des actions a eu lieu le 30 novembre 2018.

Ses comptes consolidés sont établis en euro qui constitue la devise de référence de la Société. Sauf indication contraire, les informations financières sont présentées en euros.

Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en live ou en replay tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

Note 2. Faits marquants de la période**Eléments juridiques :**

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a été marqué par les événements suivants :

▪ ***Offre Mixte***

Le 3 juin 2025, les sociétés ABEO et VOGO ont annoncé la signature d'un accord de rapprochement, approuvé à l'unanimité par leurs conseils d'administration respectifs, en vue du dépôt par ABEO d'un projet d'offre publique volontaire visant les actions de VOGO qu'elle ne détenait pas. Cette offre était structurée sous forme d'offre mixte (apport de titres et numéraire), selon une parité de 3 actions ABEO et 16,40 € pour 16 actions VOGO, et n'était pas suivie d'un retrait obligatoire. Le même jour, le conseil d'administration de VOGO, sur la base des travaux initiaux d'un comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants, a accueilli favorablement le principe de l'offre, dans l'attente de l'émission d'un avis motivé. Conformément à l'article 261-1, I. 2° et 4° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Sorgem Évaluation a été désigné en qualité d'expert indépendant le 19 mai 2025 pour apprécier le caractère équitable des conditions financières de l'offre. Les fondateurs de VOGO, représentant 28,99 % du capital, se sont engagés irrévocablement à apporter leurs titres à l'offre, sauf en cas d'offre concurrente plus favorable. L'opération était soumise à deux conditions préalables : (i) la remise d'un rapport d'équité favorable par l'expert indépendant et (ii) l'approbation, par l'assemblée générale annuelle d'ABEO convoquée pour le 15 juillet 2025, d'une résolution autorisant une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription destinée à rémunérer les apports.

À la suite de la levée des conditions suspensives au dépôt de l'offre publique volontaire prévues dans le cadre de l'accord de rapprochement entre ABEO et VOGO conclu le 3 juin 2025, le conseil d'administration d'ABEO a approuvé le 23 juillet 2025 le dépôt auprès de l'Autorité des

marchés financiers (l'« AMF ») de l'offre et du projet de note d'information relatif à l'offre. Le cabinet Sorgem Evaluation a remis le 21 juillet 2025 un rapport concluant au caractère équitable des conditions financières de l'offre. Sur la base notamment de ce rapport et de la recommandation du Comité ad hoc, le Conseil d'administration de VOGO a en date du 22 juillet 2025, rendu à l'unanimité, un avis motivé favorable sur l'offre, considérant que cette dernière est dans l'intérêt de VOGO, de ses actionnaires et de ses salariés. Le dépôt auprès de l'AMF du projet de note d'information d'ABEO et du projet de note en réponse de VOGO (incluant notamment l'avis motivé du Conseil d'administration de VOGO et le rapport de l'expert indépendant, Sorgem Evaluation) est intervenu le 24 juillet 2025.

L'offre a été déclarée conforme par l'AMF le 23 octobre 2025. L'offre publique a ainsi été ouverte du 27 octobre au 28 novembre 2025 inclus.

La période initiale de l'offre s'est clôturée avec succès le 28 novembre 2025. 3 925 323 actions VOGO ont été apportées à l'offre, soit 64,02% du capital et 50,79% au moins des droits de vote théoriques de VOGO, permettant à ABEO de détenir 86,43% du capital et 79,85% au moins des droits de vote théoriques de VOGO à compter du règlement-livraison de l'offre initiale. Conformément à l'article 232-4 de son règlement général, l'AMF a fait connaître que l'offre serait réouverte pour une durée de 10 jours de bourse, du 4 au 17 décembre 2025 inclus.

L'AMF a publié le 22 décembre 2025 les résultats définitifs de l'offre publique mixte initiée par ABEO sur les titres de VOGO, dont la période de réouverture s'est clôturée le 17 décembre 2025. 275 266 actions VOGO ont été apportées à l'offre réouverte, représentant 4,49% du capital et 3,87% au moins des droits de vote de VOGO. Par conséquent, à l'issue du règlement-livraison de l'offre réouverte, ABEO détenait 5 742 87 actions VOGO, représentant 90,84% du capital et 90,59% au moins des droits de vote théoriques de la société (hors auto-détention de VOGO).

▪ **Gouvernance**

Le 6 juin 2025, l'Assemblée Générale de la Société a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de permettre la consultation écrite des membres du Conseil d'administration, et de prévoir la possibilité pour les membres du Conseil d'administration de voter par correspondance en accord avec les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, telles que modifiées par la loi n°2024-534 du 13 juin 2024.

La société IRDI/SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC, a démissionné de ses fonctions de censeur à compter du 31 juillet 2025.

▪ **Attribution gratuite d'actions**

Par décision en date du 24 septembre 2025, le Président Directeur Général a constaté l'acquisition définitive de 12.000 actions gratuites « 2024-0 » attribuées par le Conseil d'administration le 24 septembre 2024. Sur les 12.000 actions VOGO définitivement acquises aux Bénéficiaires, 7.945 actions leur ont été livrées au moyen d'actions ordinaires existantes de la Société et 4.055 actions nouvelles ont été émises.

Par une nouvelle décision en date du 9 décembre 2025, le Président Directeur Général a constaté l'acquisition définitive de 5.000 actions gratuites « 2024-1 » attribuées par le Conseil d'administration le 9 décembre 2024. Sur les 5.000 actions VOGO définitivement acquises aux bénéficiaires, 5.000 actions nouvelles, soit la totalité, ont été émises.

Au 31 décembre 2025 et à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 767.008,25 euros et est divisé en 6.136.066 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

Éléments d'activité :

Sur l'année 2025, VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 11,2 M€, en croissance de +5%. Après un premier semestre en repli de 6%, la seconde partie de l'année a permis de renouer avec une croissance solide. Ainsi, sur le second semestre 2025, le chiffre d'affaires ressort à 5,9 M€, en hausse de 20% par rapport à la même période de 2024.

Au cours de l'année, VOGO a poursuivi sa stratégie de développement de son modèle d'affaires récurrent TaaS. Moins de trois ans après son déploiement sur le marché du Sport, il représente déjà plus de 31% de l'activité et enregistre une progression de 15% pour atteindre une contribution de 2,9 M€ sur l'année.

Moteur des performances financières du Groupe, le modèle TaaS constitue également un vecteur décisif de renforcement de la fidélisation client et d'accès direct aux donneurs d'ordre de premier rang dans l'univers du sport.

Sur l'activité Sport (83% du CA total de l'exercice), VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 9,3 M€, en hausse de +6%.

En 2025, VOGO a continué d'opérer avec succès les contrats d'assistance à l'arbitrage (VAR dans le football) et de détection des commotions signés au cours des exercices précédents.

Grâce aux certifications FIFA sécurisées jusqu'en 2027, VOGO a renforcé son portefeuille par la signature de nouvelles références et s'ouvre vers d'autres sports. Parmi ces nouveaux contrats, on peut citer le déploiement de l'assistance à l'arbitrage dans le Futsal au travers des fédérations espagnoles et italiennes, dans le ski alpin, en athlétisme, en natation, dans la lutte et un premier succès pour les offres arbitrage et commotions dans le domaine des courses hippiques.

L'activité Industrie est stable à 1,9 M€ dans un contexte économique européen contrasté. Toutefois, les efforts commerciaux et le renforcement des gammes VOKKERO destinées à ce segment ont permis la constitution d'un portefeuille commercial étoffé et prometteur, offrant d'importantes perspectives de croissance pour les mois à venir.

Dans la continuité des 2 derniers exercices, l'EBITDA 2025 est positif et s'établit à 731 K€, porté par une marge brute en progression du fait de la part croissance de l'activité TaaS et des charges d'exploitation maîtrisées.

Le résultat d'exploitation affiche quant à lui une perte de 2.0 M€, en amélioration de 0.5M€ par rapport à 2024 permise par une progression de +0.9 M€ de la marge brute et intégrant une hausse significative des amortissements d'immobilisations incorporelles de projets R&D (+0.2 M€) et une provision de 0.3 M€ liée à la dépréciation du dollar.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche une perte de 2.6 M€.

A fin décembre 2025, les capitaux propres s'élevaient à 9.6 M€, contre 12.3 M€ à fin décembre 2024.

La trésorerie brute ressortait à 2.8 M€ contre 3.6 M€ à fin 2024. En matière de trésorerie, la Société bénéficie du soutien du Groupe ABEO, actionnaire majoritaire.

Note 3. Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, applicable depuis le 1er janvier 2021, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique, dans ses comptes consolidés, la méthode de référence prévue par le Règlement ANC 2013-02 modifiée par l'ANC en novembre 2021 relatif au Plan Comptable Général concernant le provisionnement des engagements de retraite.

Le Groupe a appliqué de manière anticipée, au 31 décembre 2024, le Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Il modifie le Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014. En revanche, le Règlement ANC n°2024-07 n'a pas été appliqué par anticipation.

Conformément au Règlement ANC 2022-06, la société présente l'exercice comparatif de ses états de synthèse selon le format prescrit par le présent Règlement.

Note 4. Principes et méthodes comptables

4.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif, par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint et par la méthode de la mise en équivalence en cas d'influence notable.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

4.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.
Les comptes semestriels sont établis au 30 juin de chaque année depuis le 30 juin 2020.

4.3. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement ANC 2020-01 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Écart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

En application de la réglementation sur les règles d'amortissement et de dépréciation de l'écart d'acquisition positif, le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de chaque écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.
Règl. ANC 2020-01 Art. 231-11 :

- Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti.
- Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée ultérieurement de manière prospective.

Les écarts d'acquisitions du Groupe ne sont pas amortis considérant que ces derniers n'ont pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle les écarts d'acquisition procureront des avantages économiques au Groupe.

Tests de perte de valeur

Les écarts d'acquisition non amortis sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre. Les autres actifs ne subissent un test qu'en présence d'un indice de perte de valeur.

Ce test de perte de valeur consiste à comparer la valeur recouvrable de l'actif à sa valeur comptable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur actuelle, c'est-à-dire à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché ; étant précisé que ce montant s'apprécie net des coûts de sortie.

La valeur d'usage quant à elle renvoie à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie, c'est-à-dire de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testé, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence ; dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en premier lieu en réduction des écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des actifs (hors écart d'acquisition) peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur actuelle redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée réduite des amortissements qui auraient été sinon comptabilisés.

En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition sont quant à elles irréversibles. Dans le cas où la valeur d'utilité serait inférieure à la valeur comptable, une dépréciation serait constatée.

Au 31 décembre 2025, la valeur d'utilité des écarts d'acquisitions a été déterminée sur la base des modalités d'évaluation de la société VOGO établies dans le cadre de l'offre publique par ABEO (Note 2. Faits marquants de la période - Offre Mixte).

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025.

4.4. Immobilisations incorporelles

- Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.
- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :
 - Brevets : 3 à 5 ans
 - Logiciels : 1 an
- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.
- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur.
- Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2025, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025
- Des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

4.5. Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Installations agencements divers	:	7 à 10 ans
Matériel informatique	:	3 ans
Matériel de bureau	:	4 à 7 ans

4.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix de revient.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

4.7. Actions propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 250 K€.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice et des exercices antérieurs, le solde du contrat de liquidité était de 34 000 actions au 31 décembre 2025. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 44 838,99 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 2,71 euros.

4.8. Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

4.9. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée.

4.10. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

4.11. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

4.12. Subventions d'investissement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont financés.

4.13. Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite.

4.14. Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 358 K€ au 31 décembre 2025.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (4.10%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2024)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (65 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés

4.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe résultent :

- De prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox) ;
- De la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs ;
- De commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution ;
- De vente de produits (tablettes, kits audio...).

1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :

- La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
- La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
- La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisé par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.

3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.

4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.

5) Les revenus connexes composés essentiellement de refacturation à des organismes financiers de matériel (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail sont comptabilisés en autres produits d'exploitation.

4.16. Résultat exceptionnel

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement ANC n°2022-06, les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le

patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité.

Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

4.17. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

4.18. Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 31 décembre 2025 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 31 décembre 2025 de VOGO France s'élèvent à 20.395 K€.

4.19. Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice.

4.20. Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel.

Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,851064	0,884969	0,962557	0,923890
Dollar Canadien	0,621581	0,633422	0,668986	0,674714
Livre Sterling	1,146000	1,167144	1,206011	1,181172

Note 5. Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	895 rue de la vieille poste, Parc Majoria, Immeuble Lona, 34000 Montpellier			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGO UK	LTD	30 Gay Street - Bath - BA1 2PA	100%	100%	Intégration globale

Note 6. Immobilisations incorporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	6 455 156					574 941	7 030 097
Ecart d'acquisition	2 988 328				-32 860		2 955 468
Fonds commercial	3 642 705						3 642 705
Immobilisations incorporelles en cours	1 484 434	1 649 999				-574 941	2 559 492
Total immobilisations incorporelles	14 570 623	1 649 999	-	-	-32 860	-	16 187 762
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-4 218 462			-1 500 740			-5 719 202
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-4 218 462			-1 500 740			-5 719 202
Total valeur nette	10 352 161	1 649 999	-	-1 500 740	-32 860	-	10 468 560

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

en euros	Durée d'amortissement	Ouverture	Variation des cours de change		Clôture
Adeunis NA, INC	illimitée	1 241 000			1 241 000
VOGO UK	illimitée	1 121 126	-	32 860	1 088 266
VOGOSCOPE	illimitée	626 202			626 202
Total valeur brute écarts d'acquisition positifs		2 988 328	-	32 860	2 955 468
Adeunis NA, INC	illimitée				-
VOGO UK	illimitée				-
VOGOSCOPE	illimitée				-
Total amt/dép. écarts d'acquisition positifs		-	-	-	-
Total valeur nette écarts d'acquisition positifs		2 988 328	-	32 860	2 955 468

Les **concessions, brevets et droits similaires** représentent le montant de dépenses de personnel affectées au développement des solutions audio et vidéo et des brevets et les frais liés à l'audit de la sécurité du développement.

Le **Fonds de Commerce**, d'un montant de 3 643 K€, correspond à l'acquisition de Vokkero France intervenue en novembre 2019 et comprend les principaux éléments suivants :

- La clientèle et l'achalandage
- Les éléments mobiliers attachés à l'Activité
- Les immobilisations corporelles attachés à l'Activité (moules, bancs d'essais, etc.) ;
- Le carnet clients et prospects attaché à l'Activité ;
- L'ensemble des stocks dédiés à cette Activité ;
- Le site internet dédié à cette Activité ;
- Les marques, brevets (notamment les quatre brevets principaux et les éléments relatifs au futur brevet en cours de développement) et tous autres éléments de propriété intellectuelle afférents à cette Activité qui ont été préalablement déposés ;
- Le personnel

Les augmentations d'**immobilisations en cours** concernent des frais de R&D capitalisés (1 650K€).

Note 7. Immobilisations corporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Installations tech, matériel & outillage	1 467 346	91 059	-110 166		-26 307	1 421 932
Matériel de bureau	712 837	331 145			-5 165	1 038 817
Matériel de transport	1 960					1 960
Matériel informatique	234 461	327	-8 610		-4 493	221 685
Autres immobilisations corporelles	2 353 990	399 319			-73 503	2 679 806
Total immobilisations corporelles	4 770 594	821 850	-118 776	-	-109 468	5 364 200
Amt/dép. matériel de bureau	-468 959			-190 778	2 745	-656 992
Amt/dép. matériel transport	-1 960			-		-1 960
Amt/dép. matériel informatique	-168 306		8 535	30 106	5 377	-124 288
Amt/dép. install tech, matériel & outill.	-961 925		104 098	-147 966	15 621	-990 172
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-1 552 432			-336 765	26 482	-1 862 715
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-3 153 582	-	112 633	-645 403	50 225	-3 636 127
Total valeur nette	1 617 013	821 850	-6 143	-645 403	-59 243	1 728 074

Dont actifs financés par crédit-bail :

<i>en euros</i>	Valeurs Brutes 31/12/2025	Amortissements cumulés 31/12/2025	Valeurs nettes 31/12/2025
Autres immobilisations corporelles	1 846 480	-	1 370 086
Total immobilisations financées en crédit-bail	1 846 480	-1 370 086	476 394

Note 8. Immobilisations financières

<i>en euros</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Titres de participation	-					-
Créances rattachées à des part. - courant	-					-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	107 420	556	-8 864		-512	98 600
Prêts, cautionnements et autres créances - courants	-					-
Total immobilisations financières	107 420	556	-8 864	-	-512	98 600
Dépréciations des titres	-					-
Dépréciations des actions propres	-					-
Total dép. immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total valeur nette	107 420	556	-8 864	-	-512	98 600

Note 9. Stocks

<i>en euros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations des cours de change	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	3 387 031	-318 266		-46 795	3 021 970
Stocks -pds finis et intermédiaires	2 328 888	-965 519			1 363 369
Stocks de marchandises	107 685	-64 726			42 959
Total Stocks et en-cours	5 823 604	-1 348 511	-	-46 795	4 428 298
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	-483 989		-139 373		-623 362
Total valeur nette	5 339 615	-1 348 511	-139 373	-46 795	3 804 936

Note 10. Clients, autres créances et comptes de régularisation

- Décomposition des créances

<i>en euros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations des cours de change	Clôture
Clients et comptes rattachés	1 604 919	-174 126		-21 375	1 409 418
Factures à établir	291 444	-198 189			93 255
Dép. clients et comptes rattachés	-74 005		-19 738		-93 743
Total Clients et comptes rattachés	1 822 358	-372 315	-19 738	-21 375	1 408 930

<i>en euros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations des cours de change	Clôture
Fournisseurs - avances et acomptes versés	72 937	16 528			89 465
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	-	2 454			2 454
Créances sur personnel & org. sociaux	23 838	14 110			37 948
Créances fiscales - hors IS - courant	290 398	-24 868		-31	265 499
Impôts différés - actif	-				
Etat, impôt sur les bénéfices - créances	403 440	-63 915			339 525
Comptes courants groupe actif	-				-
Autres créances - courant	77 680	21 253		-3 534	95 399
Ecart de conversion sur autres dettes et créances	30 052	307 057			337 109
Charges constatées d'avance	244 987	-261		-5 782	238 944
Total Autres créances et comptes de régularisation	1 143 333	272 358	-	-9 347	1 406 344

- Échéancier des créances

Toutes les créances d'exploitations ont une échéance inférieure à un an.

Note 11. Disponibilités

<i>en euros</i>	Ouverture	Mouvements	Variations des cours de change	Clôture
VMP - équivalents de trésorerie	804 020	8 980		813 000
Intérêts courus non échus s/ VMP	-			-
Total valeurs mobilières de placement	804 020	8 980	-	813 000
Disponibilités	2 820 419	-799 169	-35 641	1 985 609
Intérêts courus non échus s/ dispo.	-			-
Total disponibilités	2 820 419	-799 169	-35 641	1 985 609
Total VMP et disponibilités	3 624 439	-790 189	-35 641	2 798 609

Note 12. Impôts sur le résultat/impôts différés

- Charge d'impôt de l'exercice

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Impôts différés	-	-36 754
Impôt exigible	328 424	422 725
Total Impôts sur les bénéfices	328 424	385 971

- Rationalisation de l'impôt

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat avant impôts et résultat des MEE	-2 884 227	-1 958 799
Taux d'impôt normal - consolidante	25%	25%
Charge / Produit d'impôt théorique	721 057	489 700
Différences permanentes	41 216	174 231
Crédit d'impôt recherche et mécénat	330 719	403 440
Déficits non activés	-748 062	-786 432
Consommation de déficits non activés	-	141 984
Effet taux pays	-16 506	-36 953
Effet ID sur frais d'émission	-	-
Charge d'impôt réelle théorique	328 424	385 971
Charge d'impôt réelle comptabilisée	328 424	385 971

Note 13. Provisions

<i>en euros</i>	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations des cours de changes	Clôture
Provisions pour garanties - non courant	59 947	5 438			65 385
Provisions pour pertes de change sur autres créances et autres dettes	9 113	327 551			336 664
Autres provisions pour risques - non courant	19 252			-2 230	17 022
Total provisions pour risques	88 312	332 989	-	-2 230	419 071
Provisions pour pensions et retraites - non courant	343 527	14 033			357 560
Total provisions pour charges	343 527	14 033	-	-	357 560
Total provisions pour risques et charges	431 838	347 022	-	-2 230	776 630

Note 14. Dettes financières

- Décomposition des dettes financières

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 696 767	7 425 800
I.C.N.E. sur emprunts	11 179	23 180
Dettes financières Crédit-bail	488 897	432 697
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	37
I.C.N.E. sur trésorerie passive	13 000	4 020
Total emprunts et dettes financières	8 209 843	7 885 734

- Échéancier des dettes financières

en euros	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 999 100	4 352 184	1 345 483	7 696 767
I.C.N.E. sur emprunts	11 179			11 179
Dettes financières Crédit-bail	221 935	266 962		488 897
Concours bancaires courants				-
I.C.N.E. sur trésorerie passive	13 000			13 000
Total emprunts et dettes financières	2 245 214	4 619 146	1 345 483	8 209 843

Note 15. Dettes non financières

- Décomposition des dettes non financières

en euros	Ouverture	Mouvements	Variations de périmètre	Variations des cours de change	Clôture
Dettes fournisseurs	943 984	-102 833		-13 184	827 967
Factures non parvenues	167 180	31 088		-968	197 300
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 111 164	-71 745	-	-14 152	1 025 267
Clients - avances et acomptes reçus	414 171	-341 686			72 485
Dettes sociales - courant	873 594	89 517		-4 852	958 259
Dettes fiscales (hors IS et CVAE) - courant	208 033	-16 112		-861	191 060
Impôts différés - passif	-	-			-
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	59 863	7 771		-3 120	64 514
Comptes courants groupe passifs - courant	1 190	-926			264
Autres dettes - courant	15 216	-127		-314	14 777
Ecart de conversion sur autres dettes et créances	39 385	-28 286			11 099
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	668 353	130 915		-14 808	784 460
Total autres dettes et comptes de régularisation	2 279 806	-158 934	-	-23 955	2 096 919
Total autres dettes	3 390 971	-230 679	-	-38 107	3 122 187

Les autres dettes correspondent au lissage du chiffre d'affaires sur les contrats TaaS, que le groupe conclut en une seule opération et dont le revenu s'étale sur une durée, souvent plusieurs années. Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Note 16. Information sectorielle

Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

en euros	Décembre 2025			Décembre 2024		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	6 519 249	2 186 378	8 705 627	6 620 505	1 867 861	8 488 366
Amérique du Nord	1 527 119		1 527 119	1 531 050	25 896	1 556 946
Amérique du Sud	326 248		326 248	111 945		111 945
Asie Pacifique	641 101		641 101	445 988		445 988
Total	9 013 717	2 186 378	11 200 095	8 709 488	1 893 757	10 603 245

Note 17. Autres produits d'exploitation

Les autres produits se détaillent comme suit :

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Production immobilisée	1 849 792	1 960 374
Production stockée	-965 519	604 575
Subventions d'exploitation	498 461	494 270
Autres produits	140 553	206 540
Total Autres produits d'exploitation	1 523 287	3 265 759

Au 31 décembre 2025, la production stockée présente un solde débiteur, en lien avec la poursuite des actions de maîtrise des stocks, notamment via une planification rigoureuse du processus de production. Les actions mises en œuvre ont permis à la société VOGO de poursuivre la baisse de son niveau de stocks, initiée en 2024.

Note 18. Achats consommés

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Achat de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	-2 071 069	-4 090 434
Var. stocks mp, fourn. & autres appro.	-318 266	-291 540
Achat d'études	-164 570	-68 628
Achats non stockés de matières et fournitures	-98 216	-93 217
Achats de marchandises	33 567	-7 539
Variation stocks de marchandises	-64 726	-
Autres achats	-118	-184
Total Achats et variation de stocks	-2 683 398	-4 551 542

Les achats de matières premières, fournitures et autres approvisionnements ont fortement diminué, suite à la mise en place par le groupe d'un contrôle de gestion renforcé sur les stocks depuis fin 2024, entraînant une baisse significative du niveau des stocks et, par conséquent, une réduction importante des achats de matières premières.

Note 19. Personnel

- Effectif

	Décembre 2025	Décembre 2024
Cadres et professions supérieures	60	56
Techniciens et agents de maîtrise		
Employés et Ouvriers	11	10
Total effectif moyen employé	71	66

- Charges de Personnel

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Rémunération du personnel	-4 315 748	-4 317 016
Charges sociales	-1 739 109	-1 617 365
Participation des salariés	-	-
Total Charges de personnel	-6 054 857	-5 934 381

Note 20. Autres charges d'exploitation

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Sous-traitance générale	-216 600	-192 158
Redevances de location-financement	-51 347	-42 103
Locations et charges locatives	-649 339	-457 478
Entretiens et réparations	-123 870	-152 218
Primes d'assurance	-101 839	-94 298
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 004 073	-922 875
Publicités	-224 160	-192 415
Transports	-195 244	-260 777
Déplacements, missions	-403 867	-404 470
Frais postaux	-51 456	-50 942
Services bancaires	-75 849	-93 558
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	-107	-
Pertes de change sur dettes et créances commerciales	-40 933	-55 116
VNC des immobilisations corporelles cédées	-6 143	-
Autres charges	-437 379	-411 989
Autres charges d'exploitation	-3 582 206	-3 330 396

Note 21. Impôts et taxes

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Impôts et taxes sur rémunérations	-64 290	-53 142
Autres impôts et taxes	-52 273	-69 488
Total Impôts et taxes	-116 563	-122 630

Note 22. Amortissements

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	-1 501 195	-1 268 907
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	-644 946	-651 163
Dotations aux dépréciations des stocks en cours et des produits finis	-189 357	-483 989
Reprises sur dépréciations des stocks en cours et des produits finis	49 984	-
Dotations aux provisions d'exploitation	-5 438	-
Reprises sur provisions d'exploitation	-	20 061
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-24 912	-45 014
Reprises sur dépréciations des créances (actif circulant)	5 174	-
Dotations aux provisions pour engagements de retraite	-14 033	-30 601
Total dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-2 324 723	-2 459 613

Note 23. Résultat financier

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Charges d'intérêts sur emprunt	-250 316	-161 474
Pertes de change sur autres dettes et créances	-632	-39 855
Dotations aux provisions financières	-327 551	-9 113
Total charges financières	-578 499	-210 442
Autres produits financiers	16 799	610 671
Revenus des équivalents de trésorerie	2 391	-
Gains de change sur autres dettes et créances	-1 071	156
Reprises sur provisions financières	-	134 899
Reprises et dépréciations des actifs financiers	-	35 476
Total produits financiers	18 119	781 202
Total Résultat financier	-560 379	570 761

Au 31 décembre 2025, les dotations aux provisions financières portent sur des provisions relatives aux pertes de change latentes.

Au 31 décembre 2024, les autres produits financiers concernaient principalement un abandon de créance dont a bénéficié la société Vogoscope avant d'être fusionnée dans Vogo SA (0,6 M€).

Note 24. Résultat exceptionnel

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Autres charges exceptionnelles	-285 484	-1
Dot. aux prov. exceptionnelles	-	-
Total charges exceptionnelles	-285 484	-1
Autres produits exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	-	-
Total Résultat exceptionnel	-285 484	-1

Les autres charges exceptionnelles correspondent à des frais de transaction dans le cadre l'opération en capital.

Note 25. Informations relatives aux parties liées

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours de l'année 2025 s'élève à 844 K€.

Note 26. Autres informations

a) Engagements hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Intervention BPI France Financement BNP		480	
Nantissement fonds de commerce BNP		960	
Nantissement FDC CIC		330	
Nantissement FDC CIC		400	
Nantissement FDC CIC		1 000	
Total		3 170	0
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		3 170	0
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de la situation clôturée au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des sociétés du Groupe est de 46 100 euros et se ventile comme suit :

en euros	Mission légale	Autres missions dont SACC
EY	22 900	23 200
Total	22 900	23 200

Note 27.	Événements postérieurs à la clôture
----------	-------------------------------------

Néant.



COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

6.1. Bilan

6.2. Compte de résultat

6.3. Tableau de variation des capitaux propres

6.4. Notes annexes aux états financiers sociaux

6 | COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

6 | 1 Bilan

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<i>en milliers d'euros</i>					
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Fonds commercial	3 643		3 643	3 643
	Frais de développement	6 976	5 665	1 311	2 237
	Concessions brevets droits similaires	54	54	0	0
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations en cours incorporelles	2 559		2 559	1 484
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage ind.	948	716	232	289
	Autres immobilisations corporelles	1 389	851	538	399
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations évaluées selon mise en équ.				
	Autres participations	4 946	3 185	1 761	1 761
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	271	8	263	349
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)		20 786	10 479	10 307	10 162
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	2 603		2 603	2 907
	En-cours de production				
	Produits finis	1 363	623	740	1 845
	Marchandises	43		43	108
	Avances et Acomptes versés sur com.	81		81	68
	CREANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	4 151	94	4 057	4 159
	Autres créances	1 395	288	1 108	1 417
	Charges constatées d'avance	193		193	196
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	813		813	804
	DISPONIBILITES	1 563		1 563	2 363
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)		12 205	1 005	11 200	13 867
	Frais d'émission d'emprunt (V)				
	Primes de remboursement des obligations (VI)				
	Ecarts de conversion et diff d'éval. - Actif (VI)	337		337	9
TOTAL ACTIF (I à VII)		33 329	11 484	21 844	24 038

en milliers d'euros		31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	767	766	1	0%
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11 739	14 908	-3 170	-21%
	Ecart de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	1	1	0	0%
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	12	12	0	0%
	Report à nouveau		(1 181)	1 181	-100%
	Résultat de l'exercice	(2 271)	(1 988)	-283	14%
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	652	1 078	-426	-40%
	Provisions réglementées	0	0	0	n/a
	Total des capitaux propres	10 898	13 595	-2 696	-20%
	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	1 047	1 097	-50	-5%
	Total des autres fonds propres	1 047	1 097	-50	-5%
	Provisions pour risques	402	69	333	482%
	Provisions pour charges				
	Total des provisions	402	69	333	482%
Dettes	DETTE FINANCIERE				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	6 650	6 324	326	5%
	Emprunts et dettes financières divers	48	49	-1	-2%
	DETTE D'EXPLOITATION				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	69	84	-15	-18%
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	954	939	15	2%
	Dettes fiscales et sociales	1 088	1 026	61	6%
	DETTE DIVERSE				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	0%
	Autres dettes	4	339	-335	-99%
	Produits constatés d'avance	672	475	198	42%
	Total des dettes	9 486	9 237	249	3%
	Ecart de conversion passif	11	39	-28	-72%
	TOTAL PASSIF	21 844	24 038	-2 194	-9%

6 | 2 Compte de résultat

	en milliers d'euros			
	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
RESULTAT COMPTABLE	12 mois	12 mois		
Ventes de marchandises			0	n/a
Production vendue	9 926	9 604	322	3%
Montant net du Chiffres d'affaires	9 926	9 604	322	3%
Production stockée	(966)	605	-1 570	-260%
Production immobilisée	1 650	1 665	-15	-1%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	55	8		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Subventions d'exploitation reçues	498	494	4	1%
Autres produits	141	192	-51	-27%
Total des produits d'exploitation	11 305	12 568	-1 263	-10%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 136	4 121	-1 985	-48%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	370	(10)	380	-3689%
Autres achats et charges externes	2 768	2 412	355	15%
Impôts, taxes et versements assimilés	117	121	-4	-4%
Salaires	3 705	3 602	103	3%
Cotisations sociales	1 517	1 359	158	12%
Dotations aux amortissements et dépréciations :			0	n/a
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 794	1 586	208	13%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			0	n/a
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			0	n/a
Dotations aux provisions	394	529	-135	-26%
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			0	n/a
Autres charges	268	355	-87	-25%
Total des charges d'exploitation	13 067	14 075	-1 007	-7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 762)	(1 506)	-256	17%
Produits financiers	62	191	-129	-67%
Charges financières	617	1 077	-460	-43%
Résultat financier	(554)	(885)	331	-37%
Produits exceptionnels	0	0	0	118%
Charges exceptionnelles	285	0	285	n/a
Résultat exceptionnel	(285)	0	-285	n/a
Impôts sur les bénéfices	(331)	(403)	73	-18%
BENEFICE ou PERTE	(2 271)	(1 988)	-283	14%
Résultat de base par action (en euros)	(0,37)	(0,32)		

en milliers d'euros	Capitaux propres ouverture 01/01/25	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/25
Capital social	766			1	767
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	14 908			(3 170)	11 739
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1				1
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	12				12
Report à nouveau	(1 181)	(1 988)		3 169	0
Résultat de l'exercice	(1 988)	1 988		(2 271)	(2 271)
Subventions d'investissement	1 078			(426)	652
Provisions réglementées	(0)			0	0
TOTAL	13 596	0	0	(2 697)	10 898

¹ dont dividendes provenant du résultat n-1	0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	13 596
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	13 596
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(2 697)

Présentation de la Société

Le siège de la société VOGO est situé au 895, rue de la Vieille Poste – Parc Majoria – Immeuble la Lona – 34000 Montpellier.

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels et ce, au travers de ses trois marques phares : VOGO, VOGOSPORT et VOKKERO.

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et des services au travers de ses implantations en France (Montpellier, Paris et Grenoble), sur le continent nord-américain avec un bureau à New York et enfin au Royaume Uni au travers de sa filiale implantée à Bath. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de 35 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO), le titre a été intégré à l'indice européen Tech40 en juillet 2020.

Commentaires sur l'activité de la période

Sur l'exercice 2025, VOGO SA a enregistré un chiffre d'affaires de 9.9 M€, en croissance de 3% par rapport à l'exercice précédent, en particulier sur les prestations de services à 2.3 M€ (+9%).

La production immobilisée s'est élevée à 1.7 M€ et a portée, comme lors des exercices précédents, sur des projets de recherche et développement relatifs aux produits vidéo (arbitrage, commotions cérébrales) et aux produits audio (mise à jour des gammes Vokkero, développement des innovations pour les produits à venir).

Les charges d'exploitation ont fait l'objet d'une attention importante au cours de l'exercice et le développement du nouveau modèle commercial TaaS a permis à Vogo SA de réduire ses achats de matières malgré la croissance du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les autres achats et charges externes augmentent de 15% à 2.8 M€ et la masse salariale augmente de 0.1 M€ (+3%) du fait de l'effet année pleine des nouvelles embauches réalisées en 2024.

L'effectif moyen est en stable à 57 personnes.

A fin décembre 2025, les capitaux propres s'élevaient à 10.9 M€.

VOGO a clôturé l'année avec une trésorerie de 2.4 M€, en baisse de 0.8 M€ par rapport à 2024, dont 1.6 M€ de trésorerie disponible et 0.8 M€ de comptes à terme. En matière de trésorerie, la Société bénéficie du soutien du Groupe ABEO, actionnaire majoritaire.

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Au regard de la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur plusieurs projets en phase avancée, VOGO aborde déjà ce nouvel exercice avec une solide visibilité. VOGO, forte de la certification FIFA sur la VAR, VAR Light, la VOL (virtual offside line) et de son offre TaaS particulièrement adaptée aux besoins des clients, est un acteur unique en France et compte peu de concurrents dans le monde capables d'adresser l'audio et la vidéo.

Ces atouts, conjugués avec un portefeuille client déjà établis et de nombreux prospects, sont autant d'éléments qui lui permettent d'aborder avec confiance l'exercice 2026.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique.

Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

Enfin, les thématiques environnementales, sociales et sociétales sont particulièrement importantes pour VOGO.

Les faits marquants de la période

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a été marqué par les événements suivants :

▪ *Offre Mixte*

Le 3 juin 2025, les sociétés ABEO et VOGO ont annoncé la signature d'un accord de rapprochement, approuvé à l'unanimité par leurs conseils d'administration respectifs, en vue du dépôt par ABEO d'un projet d'offre publique volontaire visant les actions de VOGO qu'elle ne détenait pas. Cette offre était structurée sous forme d'offre mixte (apport de titres et numéraire), selon une parité de 3 actions ABEO et 16,40 € pour 16 actions VOGO, et n'était pas suivie d'un retrait obligatoire. Le même jour, le conseil d'administration de VOGO, sur la base des travaux initiaux d'un comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants, a accueilli favorablement le principe de l'offre, dans l'attente de l'émission d'un avis motivé. Conformément à l'article 261-1, I. 2° et 4° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Sorgem Évaluation a été désigné en qualité d'expert indépendant le 19 mai 2025 pour apprécier le caractère équitable des conditions financières de l'offre. Les fondateurs de VOGO, représentant 28,99 % du capital, se sont engagés irrévocablement à apporter leurs titres à l'offre, sauf en cas d'offre concurrente plus favorable. L'opération était soumise à deux conditions préalables : (i) la remise d'un rapport d'équité favorable par l'expert indépendant et (ii) l'approbation, par l'assemblée générale annuelle d'ABEO convoquée pour le 15 juillet 2025, d'une résolution autorisant une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription destinée à rémunérer les apports.

À la suite de la levée des conditions suspensives au dépôt de l'offre publique volontaire prévues dans le cadre de l'accord de rapprochement entre ABEO et VOGO conclu le 3 juin 2025, le conseil d'administration d'ABEO a approuvé le 23 juillet 2025 le dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») de l'offre et du projet de note d'information relatif à l'offre. Le cabinet Sorgem Evaluation a remis le 21 juillet 2025 un rapport concluant au caractère équitable des conditions financières de l'offre. Sur la base notamment de ce rapport et de la recommandation du Comité ad hoc, le Conseil d'administration de VOGO a en date du 22 juillet 2025, rendu à l'unanimité, un avis motivé favorable sur l'offre, considérant que cette dernière est dans l'intérêt de VOGO, de ses actionnaires et de ses salariés. Le dépôt auprès de l'AMF du projet de note d'information d'ABEO et du projet de note en réponse de VOGO (incluant notamment l'avis motivé du Conseil d'administration de VOGO et le rapport de l'expert indépendant, Sorgem Evaluation) est intervenu le 24 juillet 2025.

L'offre a été déclarée conforme par l'AMF le 23 octobre 2025. L'offre publique a ainsi été ouverte du 27 octobre au 28 novembre 2025 inclus.

La période initiale de l'offre s'est clôturée avec succès le 28 novembre 2025. 3 925 323 actions VOGO ont été apportées à l'offre, soit 64,02% du capital et 50,79% au moins des droits de vote théoriques de VOGO, permettant à ABEO de détenir 86,43% du capital et 79,85% au moins des droits de vote théoriques de VOGO à compter du règlement-livraison de l'offre initiale. Conformément à l'article 232-4 de son règlement général, l'AMF a fait connaître que l'offre serait réouverte pour une durée de 10 jours de bourse, du 4 au 17 décembre 2025 inclus.

L'AMF a publié le 22 décembre 2025 les résultats définitifs de l'offre publique mixte initiée par ABEO sur les titres de VOGO, dont la période de réouverture s'est clôturée le 17 décembre 2025. 275 266 actions VOGO ont été apportées à l'offre réouverte, représentant 4,49% du capital et 3,87% au moins des droits de vote de VOGO. Par conséquent, à l'issue du règlement-livraison de l'offre réouverte, ABEO détenait 5 574 287 actions VOGO, représentant 90,84% du capital et 90,59% au moins des droits de vote théoriques de la société (hors auto-détention de VOGO).

▪ **Gouvernance**

Le 6 juin 2025, l'Assemblée Générale de la Société a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de permettre la consultation écrite des membres du Conseil d'administration, et de prévoir la possibilité pour les membres du Conseil d'administration de voter par correspondance en accord avec les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, telles que modifiées par la loi n°2024-534 du 13 juin 2024.

La société IRDI/SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC, a démissionné de ses fonctions de censeur à compter du 31 juillet 2025.

▪ **Attribution gratuite d'actions**

Par décision en date du 24 septembre 2025, le Président Directeur Général a constaté l'acquisition définitive de 12.000 actions gratuites « 2024-0 » attribuées par le Conseil d'administration le 24 septembre 2024. Sur les 12.000 actions VOGO définitivement acquises aux Bénéficiaires, 7.945 actions leur ont été livrées au moyen d'actions ordinaires existantes de la Société et 4.055 actions nouvelles ont été émises.

Par une nouvelle décision en date du 9 décembre 2025, le Président Directeur Général a constaté l'acquisition définitive de 5.000 actions gratuites « 2024-1 » attribuées par le Conseil d'administration le 9 décembre 2024. Sur les 5.000 actions VOGO définitivement acquises aux bénéficiaires, 5.000 actions nouvelles, soit la totalité, ont été émises.

Au 31 décembre 2025 et à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 767.008,25 euros et est divisé en 6.136.066 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

Avancements des projets de recherche

La Société concentre ses efforts de recherche et développement autour de trois axes technologiques majeurs :

1. L'évolution des gammes **VOKKERO**, dédiées aux communications sans fil
2. L'**innovation dans les solutions Vidéo**
3. Les projets **DIAGINSPO** / **METASPO** pour la recherche des commotions cérébrales via la vidéo

VOKKERO

En 2025, les développements relatifs à la gamme VOKKERO s'articulent autour de deux volets principaux :

Évolutions des gammes existantes ELITE (Sport) et GUARDIAN (industrie) :

Dans le domaine sportif, les travaux menés en 2025 ont principalement visé à renforcer la résistance des systèmes aux environnements perturbés. Bien que la gamme ELITE PLUS, développée en 2024, ait permis une amélioration significative des performances, certains contextes particulièrement contraints ; notamment aux États-Unis dans la bande 902-928 MHz, ont révélé des marges de fonctionnement limitées, avec encore quelques dégradations de la qualité audio.

Afin de répondre à ces enjeux, un outil de captation des perturbations a été développé. Il prend la forme d'un boîtier dérivé d'ELITE PLUS capable d'enregistrer l'ensemble des trames et interférences. Cet outil a permis de conduire de nombreuses campagnes de tests, en particulier aux États-Unis. Les analyses issues de ces essais ont conduit à la conception d'une évolution majeure du protocole de communication, visant à accroître significativement la robustesse face aux perturbations.

Cette nouvelle fonctionnalité, baptisée RESIWAVE, a entamé sa phase de développement fin 2025 et sera intégrée aux produits ELITE PLUS en Europe et aux États-Unis au cours de l'année 2026.

Dans le secteur industriel, la gamme GUARDIAN s'est enrichie d'une nouvelle déclinaison : COMPAK. Cette solution se distingue par sa grande simplicité d'utilisation, ne nécessitant aucune configuration préalable, tout en offrant une liberté de mouvement totale grâce à l'utilisation de casques sans fil.

Développements à moyen et long terme

Le projet VOK27 (CELESTE) s'est poursuivi en 2025 avec pour objectif principal la réduction des risques technologiques. L'équipe technique a été renforcée afin d'intégrer l'ensemble des expertises nécessaires (FPGA, radio numérique, architecture logicielle, etc.). Un brevet portant sur la technologie radio SDR (Software Defined Radio) est en cours de dépôt.

À fin 2025, la chaîne d'émission était opérationnelle. Les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2026, avec un objectif de lancement de cette nouvelle gamme en 2027.

Les priorités de ce projet portent sur l'amélioration de la qualité audio (niveau broadcast) et sur une meilleure résistance aux perturbations. Contrairement aux approches précédentes, consistant à sélectionner des canaux libres, CELESTE vise à permettre des communications fiables même en présence d'interférences dans le canal anticipant ainsi la saturation croissante du spectre radio.

Cette nouvelle gamme sera conçue comme évolutive et intégrera, pour la première fois, des algorithmes d'intelligence artificielle permettant à terme de proposer des fonctionnalités d'assistance virtuelle à l'arbitrage.

INNOVATIONS VIDEO

La conception d'un système d'acquisition vidéo offrant une visualisation panoramique des terrains de sport a été finalisée. En parallèle, le développement d'algorithmes d'intelligence artificielle pour automatiser la réalisation vidéo s'est poursuivi, avec une finalisation attendue en 2026.

Ces travaux ont conduit à la création du projet VOGO AI, destiné à intégrer ces briques d'intelligence artificielle au sein de l'offre VOGOSPORT, solution de replay vidéo à destination des professionnels du sport (arbitres, médecins, entraîneurs).

Dès la fin de l'année 2025, les premiers clients ont donc pu bénéficier des premières fonctionnalités d'IA. VOGO AI est désormais la passerelle technologique pour les applications liées à l'arbitrage, à la détection des commotions cérébrales et à l'analyse de la performance sportive.

DIAGINSPORT (DISNUM)

Ce projet vise à fournir aux professionnels de santé des outils logiciels basés sur l'intelligence artificielle afin d'améliorer la détection des commotions cérébrales, notamment via l'identification des chocs à la tête à partir de flux vidéo.

Les travaux se sont principalement concentrés sur le rugby, sport particulièrement concerné par cette problématique. À fin 2025, les algorithmes développés permettent de détecter automatiquement les phases de jeu impliquant des contacts à la tête et de les annoter dans la solution VOGOSPORT via VOGO AI.

Toutefois, une approche exclusivement basée sur l'intelligence artificielle a montré certaines limites, notamment dans la capacité à capturer et séquencer l'ensemble des chocs. En conséquence, un nouvel axe de recherche a été ouvert, reposant sur l'analyse cinématique 2D/3D des impacts. Ces travaux seront poursuivis en 2026.

METASPORT

Lancé officiellement en 2024 grâce à un financement BPI (I-Démo), le projet METASPORT présente de fortes synergies avec DIAGINSPORT, notamment sur les aspects d'acquisition et d'analyse vidéo.

Piloté par le FCG (Football Club de Grenoble Rugby – Pro D2), ce projet vise à développer des algorithmes d'intelligence artificielle et de mathématiques appliquées au service de l'amélioration de la performance sportive.

En 2025, plusieurs axes de développement ont été engagés :

- **Action spotting** : développement d'algorithmes capables de détecter automatiquement des actions de jeu. À ce stade, plus d'une quinzaine d'actions sont identifiables dans le rugby (plaquages, touches, essais, rucks, etc.), avec une extension en cours à d'autres sports comme le football ou le handball.
- **Jumeau numérique** : modélisation en temps réel de la position des joueurs sur le terrain, offrant une visualisation globale similaire à celle des jeux vidéo, et permettant aux entraîneurs d'analyser le jeu sous un angle inédit.
- **Identification des joueurs** : à fin 2025, les systèmes permettent de distinguer les équipes et les arbitres. Les travaux se poursuivent afin de reconnaître les numéros, puis les joueurs individuellement, dans le but d'associer chaque action détectée à un joueur spécifique et de générer des statistiques précises pour évaluer la performance.

Événements postérieurs à la clôture

Le 7 janvier 2026, les sociétés VOGO et CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) ont mis fin au contrat de liquidité mis en place depuis le 28 décembre 2018. L'arrêt de ce contrat a pris effet le 8 janvier 2026 au matin. Les 34.000 actions VOGO auto-détenues initialement au titre

de ce contrat de liquidité ont été cédées, le 13 février 2026 à ABEO à un prix de 79.914,58 euros correspondant au cours de clôture le jour de la cession desdites actions.

Le 3 février 2026, le Conseil d'administration a pris acte des démissions de Madame Véronique PUYAU, Monsieur Daniel DEDISSE, Monsieur PIERRE KEIFLIN, Monsieur Anthony PARKER et de Madame Claudia ZIMMER de leurs mandats d'administrateurs. Madame Victoria ESTEVES (Marketing Manager d'ABEO), Madame Claire LENART TURPIN (Directrice Développement M&A, Groupe Les Echos) et Monsieur Jean FERRIER (Directeur Général Adjoint d'ABEO) ont été cooptés en qualité d'administrateurs lors de cette réunion du Conseil. La ratification de leurs cooptations sera proposée à la prochaine Assemblée générale, prévue le 18 juin 2026.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014) relatif au de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général, amendé par le nouveau règlement ANC n°2022-06.

Pour rappel, VOGO avait appliqué de manière anticipée, au 31 décembre 2024, le Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées présentes dans les notes annexes sont établies en millier d'euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de l'utiliser ou de le vendre.
- La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.

- La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés sont liés aux applications VOGOSPORT, VOGOSCOPE et aux solutions

VOKKERO et concernent essentiellement des dépenses de personnel, des frais liés à l'audit de la sécurité du développement et des coûts relatifs aux dépôts de brevets, et sont amortis sur 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Brevets 3 à 5 ans
- Logiciels 1 an

Les coûts de développement activés et les autres immobilisations incorporelles sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture, et peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Les frais de R&D capitalisés ont été comptabilisés dans le poste « Immobilisations incorporelles ». Ils font l'objet d'un suivi et sont évalués selon l'avis n°2004-15 du CNC. Ils sont activés dès lors que les nouvelles fonctionnalités apportées ou qu'une nouvelle version de l'application sont opérationnelles.

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2025, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025. Des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Installations et agencements divers de 7 ans à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau de 4 ans à 7 ans

De même que les immobilisations incorporelles, ces actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction. Au 31 décembre des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque « filiale » est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Valeur brute des Immobilisations financières : 5.217 K€

- Titres de participations : 4.946 K€
- Dépôts versés : 99 K€
- Contrat de liquidité : 138 K€
- Actions propres : 33 K€

Des dépréciations totales de 3.185 K€ ont été constatées, conduisant à une valeur nette de 2.031 K€.

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au 31 décembre 2025 ces sommes s'élevaient à 138 k€ et étaient constitués de 34.000 titres et de 45 K€ en cash.

(Cf. § Filiales et participations pour la filiale VOGO Canada, la filiale VOGO NA et la filiale VOGO UK)

Stocks

Les stocks sont évalués au prix unitaire moyen pondéré. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et exclu les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes. La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires. Les VMP sont évaluées selon la méthode dite FIFO.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet de provision le cas échéant.

Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

Provisions pour engagement de départ à la retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 358 K€ au 31 décembre 2025.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (4.10%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2024)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (65 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Écart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal. Des intérêts courus sont comptabilisés le cas échéant.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la société résultent :

- De prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
 - De la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
 - De commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
 - De vente de produits (tablettes, kits audios...)
 - De revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.
- 1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global.
- Ainsi :
- La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
 - La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
 - La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.
- 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.

- 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- 5) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses

VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- D'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la société ;
- Puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante ;
- Enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Immobilisations – Amortissements

IMMOBILISATIONS

en milliers d'euros

	Valeur brute des immobilisations au 01/01/25	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/25
Fonds commercial	3 643			3 643
Frais de développement	6 401	575		6 976
Autres immobilisations incorporelles	54			54
Immobilisations en cours	1 484	1 650	(575)	2 559
Installations techniques, générales, agencements et divers	1 202	49		1 251
Matériel de transport	2			2
Matériel de bureau et informatique	602	322		924
Matériel informatique R&D	52			52
Mobilier	102	5		107
Immobilisations financières	5 302	813	(898)	5 217
Total Immobilisations	18 845	3 414	(1 473)	20 786

Les frais de recherche représentent le montant de dépenses de personnel affectées au développement des solutions audio et vidéo et des brevets et les frais liés à l'audit de la sécurité du développement. Les activations de l'année concernent les développements des gammes Vokkero (575 K€ qui étaient en cours fin 2024).

Les augmentations d'immobilisations en cours concernent des frais de R&D capitalisés (1651 K€).

Les augmentations de Matériel de bureau et informatique (322 K€) concernent principalement les actifs utilisés dans le cadre des contrats TaaS.

Le Fonds de Commerce portant l'activité Vokkero comprend les principaux éléments suivants :

- La clientèle et l'achalandage
- Les éléments mobiliers attachés à l'Activité
- Les immobilisations corporelles attachés à l'Activité (moules, bancs d'essais, etc) ;
- Le carnet clients et prospectus attaché à l'Activité ;
- L'ensemble des stocks dédiés à cette Activité ;
- Le site internet dédié à cette Activité ;
- Les marques, brevets (notamment les quatre brevets principaux et les éléments relatifs au futur brevet en cours de développement) et tous autres éléments de propriété intellectuelle afférents à cette Activité qui ont été préalablement déposés ;
- Le personnel

AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros

	Montant des amortissements au 01/01/25	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/25
Frais de développement	3 937	1 455		5 392
Autres immobilisations incorporelles	282	46		328
Installations générales, agencements et divers	737	112		849
Matériel de transport	2			2
Matériel de bureau et informatique	412	173		586
Matériel informatique R&D	51	1		52
Mobilier	71	7		78
Total Amortissements	5 492	1 794	0	7 286

Stocks

STOCKS

en milliers d'euros

	Valeur brute des stocks au 01/01/25	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des stocks au 31/12/25
Matières premières	2 907		(305)	2 603
Produits intermédiaires	1 402		(385)	1 017
Produits finis	927		(580)	347
Marchandises	108		(65)	43
Total Stocks brut	5 344	0	(1 335)	4 009

DEPRECIATIONS DES STOCKS

en milliers d'euros

	Montant des dépréciations au 01/01/25	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/25
Dépréciation des stocks	484	189	(50)	623
Total Dépréciations	484	189	(50)	623

En 2025, les stocks de pièces à faible rotation ou en situation de sur-stockage ont fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de 189 K€. Des stocks obsolètes et intégralement dépréciés ont été mis au rebut pour 50 K€ en décembre 2025.

Charges à payer

Charges à payer

en milliers d'euros

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	24	27	(3)	-11%
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176	150	26	18%
Dettes fiscales et sociales	689	637	52	8%
Dettes fournisseurs d'immobilisation			0	100%
Autres dettes	624	796	(172)	-22%
TOTAL Charges à payer	1 514	1 610	(96)	-6%

Créances et dettes

en milliers d'euros		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	271	0	271
	Clients douteux ou litigieux	94		94
	Autres créances clients	4 057	4 057	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	36	36	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2	2	
	Impôts sur les bénéfices	340	340	
	Taxes sur la valeur ajoutée	177	177	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	2	2	
	Divers	86	86	
	Groupes et associés (2)	728	0	728
	Débiteurs divers	106	106	
	Charges constatées d'avance	193	193	
TOTAL DES CREANCES		6 091	4 999	1 092
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

en milliers d'euros		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. Dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. Dettes ets de crédit à plus d'1 an à l'origine (1)	6 626	3 113	3 413	100
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances conditionnées	1 047	80	922	45
	Fournisseurs et comptes rattachés	954	954		
	Personnel et comptes rattachés	430	430		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	496	496		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	80	80		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	81	81		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupes et associés (2)	48	48		
	Autres dettes	4	4		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	672	672		
TOTAL DES DETTES		10 440	5 960	4 335	145
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 527			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 260			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Les nouveaux emprunts d'un montant de 2 152 K€ ont été contractés pour participer au financement des projets de R&D.

Les produits constatés d'avance concernent les prestations de service et locations de solutions technologiques sur l'année 2025.

Engagements financiers

en milliers d'euros

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Intervention BPI France Financement BNP		480	
Nantissement fonds de commerce BNP		960	
Nantissement FDC CIC		330	
Nantissement FDC CIC		400	
Nantissement FDC CIC		1 000	
Total		3 170	0
Engagements de crédit-bail		489	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		358	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		4 017	0
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Crédits-bail

En milliers d'euros

En milliers d'euros

Catégories d'immobilisations		Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations au amortissements		Valeur nette
				De l'exercice	Cumulées	
Matériel informatique		815	815	165	339	476
Total		815	815	165	339	476

Catégories d'immobilisations	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Matériel informatique	187	326	222	267	-	8
Total	187	326	222	267	-	8

Capital social

Au 31 décembre 2025

en euros

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant
Capital social en début d'exercice	6 127 011	0,125	765 876
Augmentation de capital en numéraire (24/09/2025)	4 055	0,125	507
Augmentation de capital en numéraire (09/12/2025)	5 000	0,125	625
Capital social en fin d'exercice	6 136 066	0,125	767 008

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non-levés au 31 décembre 2025 :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/04/2021	14 800	14 800	-	-	-	-	-

La Société avait mis en place plusieurs plans d'attribution de BSPCE en 2021, incessibles conformément aux dispositions de l'article 163 bis G du Code général des impôts. Au 31 décembre 2025, VOGO a obtenu de la part de chacun des bénéficiaires de BSPCE la renonciation irrévocable à leur exercice. Ainsi, il n'existe plus aucun BSPCE susceptible d'exercice au 31 décembre 2025.

Variation des Capitaux propres

en milliers d'euros

	Capitaux propres ouverture 01/01/25	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/25
Capital social	766			1	767
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	14 908			(3 170)	11 739
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1				1
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	12				12
Report à nouveau	(1 181)	(1 988)		3 169	0
Résultat de l'exercice	(1 988)	1 988		(2 271)	(2 271)
Subventions d'investissement	1 078			(426)	652
Provisions réglementées	(0)			0	0
TOTAL	13 596	0	0	(2 697)	10 898

¹ dont dividendes provenant du résultat n-1	0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	13 596
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	13 596
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(2 697)

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 6 juin 2025, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (1.988.001,58 €) a été affecté en report à nouveau.

Le report à nouveau a été intégralement affecté au poste « Primes d'émission ».

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui portait le montant de trésorerie affecté au contrat au 31/12/2019 à 250K€.

Opérations de l'exercice

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice et des exercices antérieurs, le solde du contrat de liquidité était de 34 000 actions au 31 décembre 2025. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 93.091 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 2,74 euros.

Par ailleurs, VOGO détient à la clôture des actions propres d'une valeur de 27.187 euros sur son compte titre.

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan en immobilisations financières en VMP pour la partie devant être utilisée pour des attributions d'actions gratuites aux salariés (0 K€ au 31/12/2025).

Plans d'actions gratuites

Par décision en date du 24 septembre 2025, le Président Directeur Général a constaté l'acquisition définitive de 12.000 actions gratuites « 2024-0 » attribuées par le Conseil d'administration le 24 septembre 2024. Sur les 12.000 actions VOGO définitivement acquises aux Bénéficiaires, 7.945 actions leur ont été livrées au moyen d'actions ordinaires existantes de la Société et 4.055 actions nouvelles ont été émises.

Par une nouvelle décision en date du 9 décembre 2025, le Président Directeur Général a constaté l'acquisition définitive de 5.000 actions gratuites « 2024-1 » attribuées par le Conseil d'administration le 9 décembre 2024. Sur les 5.000 actions VOGO définitivement acquises aux bénéficiaires, 5.000 actions nouvelles, soit la totalité, ont été émises.

Les plans d'attribution gratuite d'actions existants à la date du présent rapport sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Informations sur les actions attribuées gratuitement			
Date d'assemblée Générale	12 juin 2023 (Plan 2023-1)	7 juin 2024 (Plan 2024-0)	7 juin 2024 (Plan 2024-1)
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	7 décembre 2023	24 septembre 2024	9 décembre 2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	5.700	12.000	6.000
Dont nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société	0	0	0
Date d'acquisition définitive des actions	7 décembre 2024	24 septembre 2025	9 décembre 2025
Date de fin de période de conservation	7 décembre 2025	24 septembre 2026	9 décembre 2026
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent rapport	5.000	12.000	5.000
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent rapport	700	0	1.000
Actions attribuées restantes à la date du présent rapport	0	0	0

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

La Société avait mis en place plusieurs plans d'attribution de BSPCE en 2021, incessibles conformément aux dispositions de l'article 163 bis G du Code général des impôts. À la date du présent Rapport, Vogo a obtenu de la part de chacun des bénéficiaires de BSPCE la renonciation irrévocable à leur exercice. Ainsi, il n'existe plus aucun BSPCE susceptible d'exercice au 31 décembre 2025.

Autres fonds propres

Les autres « Fonds propres » d'un montant de 1 047 K€ au 31 décembre 2025 sont constitués exclusivement d'avances conditionnées auprès de BPI, de la métropole de Montpellier et de la Région Occitanie.

Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au 01/01/25	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/25
Provisions pour litiges				
Provisions pour garantie clients	60	5		65
Provisions pour perte de change	9	328		337
Total Provisions pour risques et charges	69	333	0	402

Ventilation dotations/reprises de provisions et de dépréciations

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au 01/01/25	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/25
Résultat exploitation				
Provisions garantie	60	5		65
Dépréciation clients	74	25	(5)	94
Dépréciations sur stock	484	189	(50)	623
Dépréciations sur autres créances		174		174
Résultat financier				
Provisions risques et charges	9	328		337
Provisions immobilisations financières	81	41		122
Résultat exceptionnel				
Provisions	0		0	0
Total Provisions pour dépréciations	708	762	(55)	1 415

Filiales et participations

<i>en milliers d'euros - au 31/12/2025</i>	Filiales (plus de 50%)		
	9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	VOGO NA	VOGO UK
Capital	0,662	3 113	0,005
Capitaux propres	-167	-2 136	501
Quote-part du capital détenue en %	100%	100%	100%
Valeur comptable des titres détenus - Brute	0,702	3 485	1 461
Valeur comptable des titres détenus - Nette	0,702	300	1 461
Prêts et avances consentis	0	440	
Montant des cautions et avals donnés			
Chiffre d'affaires	0	1 527	947
Résultat du dernier exercice	0	-506	23
Dividendes encaissés			

Ventilation du chiffre d'affaires

en milliers d'euros	Décembre 2025		
	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	6 073	2 165	8 238
Amérique du Nord	799		799
Amérique du Sud	324		324
Asie Pacifique	566		566
Total	7 761	2 165	9 926

Décembre 2024		
Audio	Vidéo	Total
6 058	1 860	7 918
1 286		1 286
58		58
342		342
7 744	1 860	9 604

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros au 31 décembre 2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT	(2 317)	331	(1 986)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	(285)		(285)
RESULTAT COMPTABLE	(2 602)	331	(2 271)

(1) après retraitements fiscaux.

Produits et charges exceptionnelles

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2025
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	(285)	(0)
Total Résultat exceptionnel	(285)	0

Au 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel est uniquement constitué des charges d'honoraires de conseil liées à l'opération de rachat par ABEO.

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres et professions intellectuelles supérieures		50
	Professions intermédiaires		
	Employés		7
	Ouvriers		
	TOTAL		57

Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 844 K€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre des comptes clôturés au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des sociétés du Groupe s'élève à 46 K€.



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

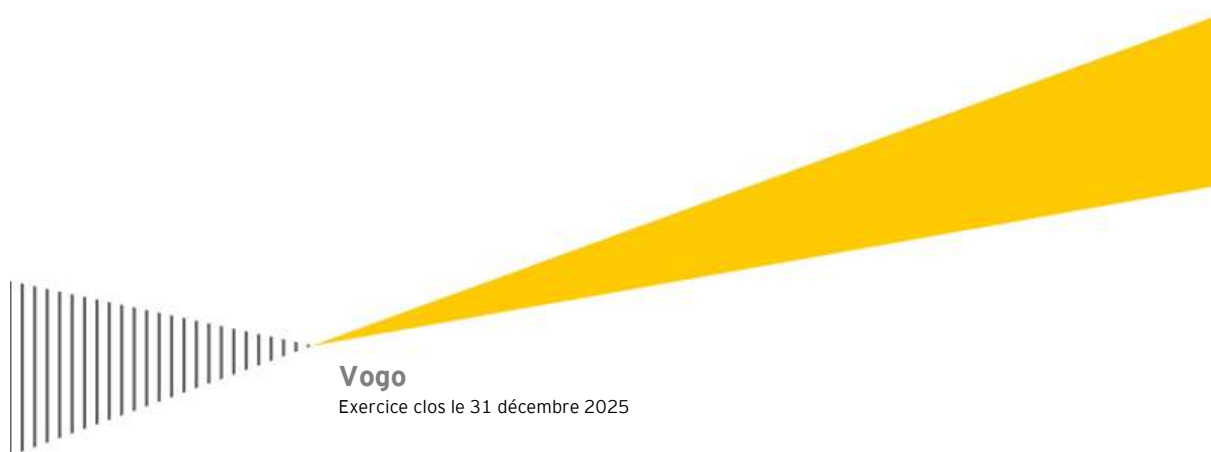
7.1. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

7.2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux

7.3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

7 | RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7 | 1 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés



Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Occitanie

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle.

Votre groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.3 « Ecart d'acquisition » et 4.4 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les hypothèses utilisées, et vérifié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

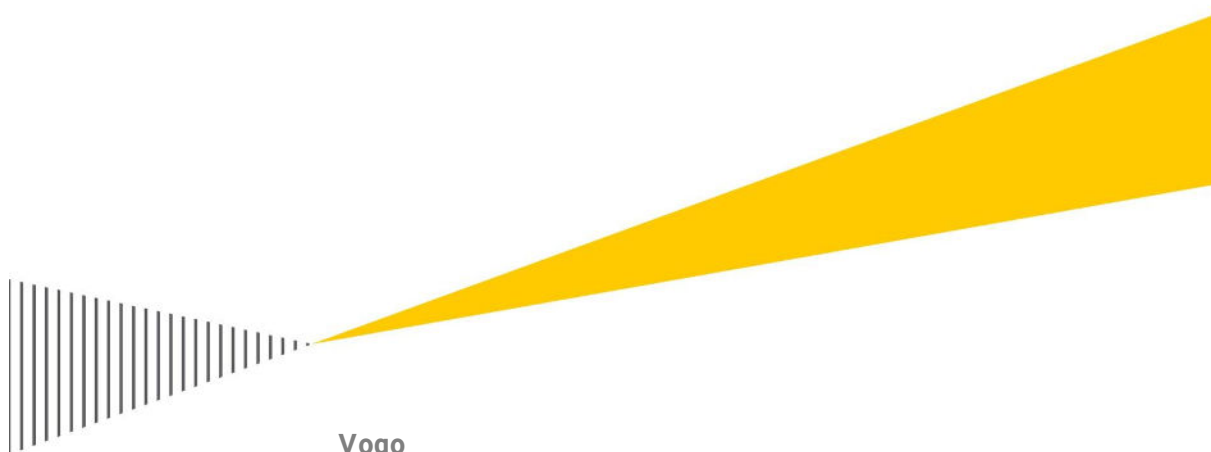
Montpellier, le 30 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Therese
MERCIER

Digitally signed by Marie-Therese
MERCIER
DN: cn=Marie-Therese MERCIER,
c=FR, o=EY Associes, ou=0002
817723681
Date: 2026.04.30 13:58:18 +02'00'

Marie-Thérèse Mercier



Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Occitanie

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et nous avons examiné que la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée. Les notes « Immobilisations incorporelles », « Immobilisations financières » et « Filiales et participations » de l'annexe des comptes annuels exposent les règles, les méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives au fonds commercial, d'une part, et aux titres de participation, d'autre part. Nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que les informations fournies dans lesdites notes. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'inventaire, et notamment à revoir l'actualisation des perspectives de développement et de rentabilité des activités concernées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.



■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

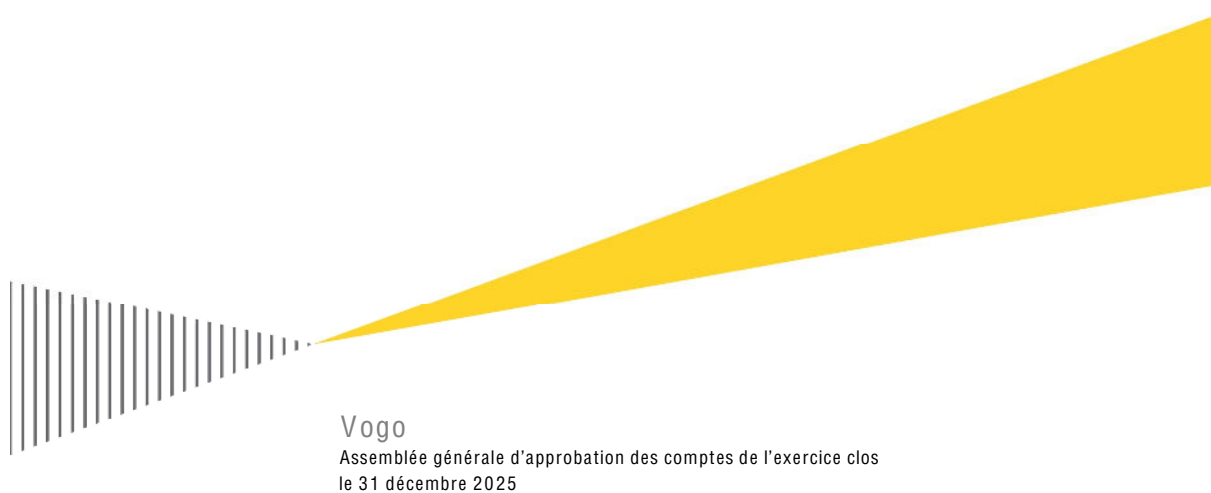
Montpellier, le 30 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Therese
MERCIER

Digitally signed by Marie-Therese
MERCIER
DN: cn=Marie-Therese MERCIER,
c=FR, o=EY Assises, ou=0002
817723687
Date: 2026.04.30 13:52:50 +02'00'

Marie-Thérèse Mercier





ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Occitanie

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

**Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Montpellier, le 30 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

**Marie-Therese
MERCIER**
Digitally signed by Marie-Therese
MERCIER
DN: cn=Marie-Therese MERCIER,
ou=ES, ou=ET, ou=Associés, ou=0002,
o=17723687
Date: 2026.04.30 13:54:41 +02'00'

Marie-Thérèse Mercier